

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ, ÉGALITÉ  
FRATERNITÉ

CENT VINGT ET UNIÈME ANNÉE  
N° 6207  
LUNDI 10 AVRIL 2017

PARAISSANT  
TOUS LES LUNDIS

**SOMMAIRE**

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

---

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

---

Décisions :

- Auditorium-Orchestre national de Lyon - Mise à disposition de locaux ..... **Page 1494**
- Décision d'estimer en justice ..... **Page 1494**

Arrêtés municipaux :

- Désignation au sein du fonds Local d'Aide aux Jeunes.. **Page 1495**
- Retrait de l'enquête publique PC n°69383 16 00352 .... **Page 1495**

- Arrêté temporaire n° 2017 C 4370 LDR/DDI ..... **Page 1496**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons ..... **Page 1497**

- Délégation Générale aux Ressources Humaines

- Arrêtés individuels ..... **Page 1539**

- Centre Communal d'Action Sociale

- Arrêtés individuels ..... **Page 1539**

---

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

---

- Direction de la Commande Publique - Avis ..... **Page 1540**
- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

d'aménager, déclaration préalable de travaux, lotissements, changements d'usage ..... **Pages 1540 à 1544**

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

## **Auditorium-Orchestre national de Lyon - Mise à disposition de locaux à des compagnies ou ensembles pour la vente de CDS** (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article 2122-22- 5° du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que la délibération n°2014/4 susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Auditorium-Orchestre national de Lyon, situé 84 rue de Bonnel référencé comme ensemble immobilier n°36200,

Vu la délibération du 27 mars 2017 approuvant les tarifs pour la mise en vente de CDS à l'Auditorium- Orchestre national de Lyon,

Considérant les demandes de certaines compagnies ou ensembles programmés lors de la saison 2016/2017, d'organiser une séance de dédicaces accompagnée d'une vente de CDs dans les locaux de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences de conception et mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville et la mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle des locaux sus désignés, au profit des artistes programmés pour la saison 2016/2017 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, lors de leurs concerts (1 à 3 soirs de concert) moyennant une redevance égale à 5% de la recette HT des ventes.

Art. 2. - Une liste des dates de concerts et des compagnies ou ensembles concernés est annexée à la présente décision.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 24 mars 2017

*Pour le Maire de Lyon,*

*L'Adjoint Délégué,*

Georges KÉPÉNÉKIAN

## **Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. F.S. contre la décision du 5 juillet 2016 de non renouvellement de son contrat** (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée "rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions",

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel.

Vu la requête n°1608586-8 du 27 novembre 2016 déposée par M. F.S., représenté par M<sup>e</sup> Anne Walgenwitz, avocat.

Décide

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. F.S., représenté par M<sup>e</sup> Anne Walgenwitz, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de la décision du Maire de Lyon du 5 juillet 2016, de non renouvellement de contrat, et de la décision du Maire de Lyon du 29 septembre rejetant son recours gracieux,

- La requalification des décisions litigieuses en licenciement,

- La réintégration dans ses fonctions dans le délai de 15 jours à compter de la notification du jugement qui sera rendu, sous astreinte 150 € par jour de retard,

- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement de la somme de 2 000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 24 mars 2017

*Pour le Maire de Lyon,*

*L'Adjoint Délégué,*

Gérard CLAISSE

## **Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. D.V-L. contre d'une part, la décision implicite de refus de la révision des comptes-rendus d'entretiens professionnels 2014 et 2015 ainsi que les décisions définitives relatives à ces comptes-rendus d'entretiens professionnels et d'autre part, le tableau d'avancement au grade d'attaché principal au titre de l'année 2016 ainsi que les arrêtés de nomination en découlant** (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel.

Vu la requête n°1608319-8 du 14 novembre 2016 déposée par M. D.V-L..

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par M. D.V-L., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l'annulation :

- de la décision implicite de rejet de la révision des comptes-rendus d'entretien professionnel 2014 et 2015 et de la décision définitive desdits comptes-rendus ;

- des comptes-rendus d'entretiens professionnels 2014 et 2015 ;

- du tableau d'avancement sur le grade d'attaché principal au titre de l'année 2016 et des arrêtés de nomination afférents ;

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 27 mars 2017

*Pour le Maire de Lyon,*

*L'Adjoint Délégué,*

Gérard CLAISSE

---

### **Désignation de M<sup>me</sup> Sylvie Sebaoui comme Présidente du Fonds Local d'Aide aux Jeunes.** (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L 263-15, et L263-16 concernant le fonctionnement du Fonds local d'aide aux jeunes ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CCAS de Lyon du 23 juin 2016 approuvant un nouveau règlement intérieur du Fonds Local d'Aide aux Jeunes avec la Métropole de Lyon ;

Vu l'article 2.2.1 du règlement du Fonds Local d'Aide aux Jeunes en difficultés, selon lequel les présidents de la commission sont désignés par la Ville ;

Considérant que sur le territoire de Lyon, le Fonds Local d'Aide aux Jeunes est géré par le CCAS de Lyon et qu'il convient, au vu du départ de l'ancien président, de désigner M<sup>me</sup> Sylvie Sebaoui, adjointe de direction du Pôle Hébergement AJD, comme Présidente du Fonds d'Aide aux Jeunes ;

Arrête :

Article Premier. - M<sup>me</sup> Sylvie Sebaoui est désignée pour être Présidente du Fonds Local d'Aide aux Jeunes. Elle est de ce fait, autorisée à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Art. 2. - M. le Directeur Général de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 28 mars 2017

*Le Maire de Lyon,*

Gérard COLLOMB

---

### **Désignation de M. Hassan Ouali comme suppléant du Président du Fonds Local d'Aide aux Jeunes** (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L 263-15, et L263-16 concernant le fonctionnement du Fonds local d'aide aux jeunes ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CCAS de Lyon du 23 juin 2016 approuvant un nouveau règlement intérieur du Fonds Local d'Aide aux Jeunes avec la Métropole de Lyon ;

Vu l'article 2.2.1 du règlement du Fonds Local d'Aide aux Jeunes en difficultés, selon lequel les présidents de la commission sont désignés par la Ville ;

Considérant que sur le territoire de Lyon, le Fonds Local d'Aide aux Jeunes est géré par le CCAS de Lyon et qu'il convient, au vu du départ de l'ancien président, de désigner M. Ouali Hassan, Responsable du Centre d'Hébergement de la Maison de Rodolphe, comme suppléant du Président du Fonds d'Aide aux Jeunes ;

Arrête :

Article Premier. - M. Ouali Hassan est désigné pour être suppléant du Fonds Local d'Aide aux Jeunes. il est de ce fait, autorisé à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Art. 2. - M. le Directeur Général de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivant sa notification.

Lyon, le 28 mars 2017

*Le Maire de Lyon,*

Gérard COLLOMB

---

### **Retrait – Enquête publique PC n°69383 16 00352** (Direction de l'Aménagement Urbain)

---

Le Maire de Lyon ;

Vu la demande de permis de construire n° 69383 16 00352 déposée le 26 octobre 2016 puis complétée les 31 octobre 2016, 29 novembre 2016, 1er et 23 décembre 2016, 17 janvier 2017 et 27 février 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Par Sas Uni-Commerces, demeurant à 7 place du Chancelier Adenauer CS 316622 75772 Paris Cedex 16.

Représenté par M. Dubois Alexis, concernant le réaménagement et extension d'un centre commercial,  
 Adresse du terrain - 17 rue Docteur Bouchut 69003 Lyon  
 Vu le Code de l'urbanisme ;  
 Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants ;  
 Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Lyon du 28 novembre 2016 désignant M<sup>me</sup> Claire Morand ;  
 Vu l'avis de l'autorité environnementale du 8 février 2017 ;  
 Vu le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale déposé le 27 février 2017 par la société Uni-Commerces,  
 Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;  
 Vu l'arrêté municipal du 7 mars 2017 portant ouverture d'une enquête publique sur le permis de construire déposé par la société Uni-Commerces en vue du réaménagement et l'extension du centre commercial de la Part-Dieu,  
 Vu l'article L752-17 du Code de commerce ;  
 Vu la décision de la Commission nationale d'aménagement commerciale du 16 mars 2017 de se saisir de ce projet ayant fait l'objet d'un avis favorable de la commission interdépartementale d'aménagement commercial du 9 février 2017 ;  
 Vu que la Commission nationale d'aménagement commercial dispose d'un délai de quatre mois pour se prononcer ;  
 Vu que le dossier d'enquête publique doit comporter l'ensemble des avis rendus obligatoires par un texte législatif ou réglementaire émis sur le projet d'opération ;  
 Considérant que la Commission nationale d'aménagement commercial n'est pas en mesure de se prononcer sur ce dossier avant l'ouverture de l'enquête publique soit avant le 31 mars 2017 ;

Arrête :

Article Premier. - L'arrêté municipal en date du 7 mars 2017 portant organisation d'une enquête publique du 31 mars 2017 au 4 mai 2017 concernant le permis de construire susvisé est retiré.

Art. 2. - Une copie du présent arrêté sera adressée :

- à la Mairie de Lyon 3<sup>e</sup>,
- à M. le Préfet du département du Rhône et de la Région Rhône-Alpes,
- à M<sup>me</sup> la Commissaire-Enquêteur,
- au pétitionnaire.

Art. 3. - M. le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 4. - La présente décision est transmise au Représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lyon, le 29 mars 2017

*Pour le Maire de Lyon,  
 L'Adjoint Délégué à l'Aménagement,  
 l'Urbanisme, l'Habitat et le Logement  
 Michel LE FAOU*

*Pour le Maire de Lyon,  
 L'Adjoint Délégué à la Démocratie  
 Participative,  
 Loïc GRABER*

---

**Arrêté temporaire n° 2017 C 4370 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de la Direction des Espaces Verts de la Ville de Lyon sur le territoire de la Ville de Lyon** (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

---

Le Maire de Lyon,  
 Le Président de la Métropole de Lyon ;  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3642-2 ;  
 Les articles L.2213-2-2<sup>o</sup>), L.2213-2-3<sup>o</sup>), L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;  
 Les articles L.2213-1, L.2213-2-1<sup>o</sup>), L.2213-3-2<sup>o</sup>), L.2213-4 alinéa 1er, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;  
 Vu le Code de la Route ;  
 Vu le Code de la Voirie Routière ;  
 Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;  
 Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;  
 Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;  
 Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;  
 Vu le Règlement Général de la Circulation du 06 janvier 1999 modifié ;  
 Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, vice-président délégué à la Voirie ;  
 Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à M. Jean-Yves Sécheresse, 3<sup>e</sup> Adjoint au Maire de Lyon ;  
 Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;  
 Vu la demande du Centre de Supervision Urbaine de Lyon ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre l'entretien de caméras de vidéosurveillance sur le territoire de la Ville de Lyon, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de la Direction de la Supervision Globale.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 1<sup>er</sup> avril 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, les véhicules d'intervention de la D.S.G. et des entreprises adjudicataires assurant cette mission sont autorisés à s'arrêter et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour effectuer l'entretien des caméras de vidéosurveillance.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du Code de la Route et à toutes injonctions des forces de Police Municipale ou Nationale.

Art. 2. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 24 heures devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 3. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser un nouveau couloir de bus de largeur suffisante sur chaussée.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 5. Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront matérialiser et baliser une nouvelle bande cyclable de largeur suffisante sur chaussée.

Art. 6. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 7. - Lorsque le stationnement du véhicule d'intervention supprime une voie de circulation sur une chaussée à double sens ne comportant que deux voies, l'intervenant devra mettre en place des panneaux du type B15 et C18 pour matérialiser une circulation alternée avec priorité à la voie non entravée ou gérer l'alternat à l'aide de personnel équipé de piquets K10.

Art. 8. - La signalisation temporaire sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du Service demandeur.

*Pour le Maire de Lyon,*

*L'Adjoint Délégué, à la Sécurité, la Salubrité,*

*la Tranquillité publique,*

*l'Occupation non Commerciale du domaine public,*

*aux Déplacements et à l'éclairage public*

Jean-Yves SÉCHERESSE

### Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
4307	L'Auditorium	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de concerts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonnel</b>	entre les n°82 et 84	A partir du mercredi 3 mai 2017, 7h, jusqu'au jeudi 4 mai 2017, 7h	
4308	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de montage d'un échafaudage	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Pizay</b>	partie comprise entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	Le vendredi 31 mars 2017, de 7h30 à 17h	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 10 m au droit du n° 5		
4309	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage fibres optiques	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pailleron</b>	au carrefour avec la rue de Belfort	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 21h à 6h	
4310	La Métropole - Direction de la Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Viala</b>	des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 12	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au vendredi 31 mars 2017	
				<b>Cours Docteur Long</b>	des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 100 et sur 15 m au droit du n° 112		
					des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 143		
4311	Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Villeroy</b>	trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest de la rue Duguesclin	Le vendredi 31 mars 2017, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		<b>Rue Duguesclin</b>	des deux côtés, sur 30 m à l'Ouest de la rue Duguesclin	Le vendredi 31 mars 2017
						des deux côtés, sur 40 m au Nord de la rue Villeroy	
4312	Axians Fibre Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Général Gouraud</b>	sur 20 m au droit du n° 21	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 20 m au droit du n° 21		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 21		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4313	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA sous chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Nicolai</b>	entre la grande rue de la Guillotière et la rue Jules Brunard	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
				<b>Rue Jules Brunard</b>	entre la rue Nicolai et le n° 15	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Nicolai</b>	entre la grande rue de la Guillotière et la rue Jules Brunard	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Jules Brunard</b>	entre la rue Nicolai et le n° 15	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Nicolai</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la grande rue de la Guillotière et la rue Jules Brunard	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
				<b>Rue Jules Brunard</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Nicolai et le n° 15	
4314	Ecec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Elie Rochette</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 9	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 3 mai 2017
4315	Groupe Infologic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jules Brunard</b>	côté impair, sur 6 m face au n° 14	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017
4316	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'assainissement sous couvert du Lyvia n° 201704703	l'entreprise Guillet et Clavel sera autorisée à travailler	<b>Rue de Marseille</b>	trottoir Ouest, au droit du n° 13	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Basse Combalot</b>	côté pair, entre le n° 12 et n° 14	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
			un cheminement piétons sera maintenu	<b>Rue de Marseille</b>	trottoir Ouest, au droit du n° 13	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h à 16h
4317	Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction d'un parking LPA en accord avec le LYVIA n° 201211157	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai de la Pêcherie</b>	sur 20 m au droit du n° 14	A partir du vendredi 31 mars 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4318	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des piétons sera interdite	<b>Boulevard Pinel</b>	trottoir Ouest, entre l'avenue d'Esquirol et l'avenue Rockefeller	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 30 juin 2017
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Nord/Sud, entre l'avenue d'Esquirol et l'avenue Rockefeller	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Nord/Sud, entre l'avenue d'Esquirol et l'avenue Rockefeller	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Ouest, entre l'avenue d'Esquirol et l'avenue Rockefeller	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4319	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Duquesne</b>	sens Est / Ouest, partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	A partir du mercredi 29 mars 2017, 17h, jusqu'au vendredi 31 mars 2017, 17h
4320	Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Cuvier</b>	entre le n° 159 et la rue Waldeck Rousseau	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 159 et la rue Waldeck Rousseau	
4321	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de préparations de la chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Challemel Lacour</b>	chaussée principale, sens Ouest/Est, au débouché sur la route de Vienne	A partir du mercredi 29 mars 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
			la circulation générale des véhicules sera autorisée à l'intérieur du site propre Bus		contre allée Sud, sens Ouest/Est, entre le n° 166 et la route de Vienne	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
4322	Imaginarium Game	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Professeur Grignard</b>	trottoir Sud, entre les n° 32 et n° 34	A partir du mardi 4 avril 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre les n° 32 et n° 34	
4323	Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Justin Godart</b>	entre le n° 16 et le n° 23, hors week-end	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 19 avril 2017, de 7h à 18h
4324	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable dans le cadre d'une construction neuve	la circulation des piétons sera gérée par un balisage au droit des branchements d'eau	<b>Avenue Jean Mer-moz</b>	trottoir Sud, entre la rue Professeur Joseph Nicolas et la rue de la Moselle	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
4324	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable dans le cadre d'une construction neuve	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Jean Mer-moz</b>	chaussée Sud, (à l'intérieur de l'emprise du chantier T6) entre la rue Professeur Joseph Nicolas et la rue de la Moselle	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, entre la rue Professeur Joseph Nicolas et la rue de la Moselle	
4325	La Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la nouvelle Bibliothèque de Gerland	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marcel Mérieux</b>	sur 20 m de part et d'autre du n° 235	Le samedi 1 avril 2017, de 11h à 16h
4326	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Sully</b>	sur 30 m à l'Ouest du boulevard des Belges	A partir du mardi 4 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Nord), sur 30 m à l'Ouest du boulevard des Belges	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4327	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Chazière</b>	entre la rue Hénon et l'impasse Chazière	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Hénon et l'impasse Chazière	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h à 17h
4328	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Camille Flammarion</b>		A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Philippe de Lassalle</b>	côté Ouest, au droit de la place Camille Flammarion	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h à 16h30
				<b>Place Camille Flammarion</b>	au droit de la place Camille Flammarion	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Philippe de Lassalle</b>	côté Ouest, au droit de la place Camille Flammarion	
<b>Place Camille Flammarion</b>						
4329	L'école Maternelle Philibert Delorme - N° 00311	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé carnaval	une déambulation sera autorisée sur les trottoirs	<b>Route de Vienne</b>	ordre de défilement (2)	Le mercredi 5 avril 2017, de 10h à 11h
				<b>Place Belleville</b>	ordre de défilement (3)	
				<b>Rue Saint Vincent de Paul</b>	ordre de défilement (4)	
				<b>Rue Pierre Delore</b>	ordre de défilement (5)	
				<b>Rue Audibert et Lavirotte</b>	ordre de défilement (6) (départ n° 42)	
4330	Roule qui peut / N°00346	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre un rassemblement skateboard	une découverte de la pratique du skateboard sera autorisée	<b>Quai Général Sarrail</b>	sur la rampe de skate	Le vendredi 14 avril 2017, de 19h à 21h
4331	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau sous couvert du Lyvia n° 201614982	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	côté Ouest, entre le n° 130 et le n° 160	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
4332	Paroisse Jean Paul II/ N° 00292	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une procession	une déambulation sera autorisée sur les trottoirs	<b>Rue Clément Marot</b>	ordre d'avancement (2)	Le dimanche 9 avril 2017, de 10h à 10h45
				<b>Avenue Jean Jaurès</b>	(arrivée n°302)	Le vendredi 14 avril 2017, de 12h30 à 13h30
				<b>Rue Clément Marot</b>		Le vendredi 14 avril 2017, de 12h30 à 13h30
				<b>Avenue Jean Jaurès</b>	(arrivée n° 302) ordre d'avancement (3)	Le dimanche 9 avril 2017, de 10h à 10h45
				<b>Rue Félix Brun</b>	(départ n°37)	Le vendredi 14 avril 2017, de 12h30 à 13h30
(départ n° 37) ordre d'avancement (1)	Le dimanche 9 avril 2017, de 10h à 10h45					



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet			
4333	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Tarvel au droit du chantier d'élagage	<b>Rue Laënnec</b>	entre le n° 87 et le boulevard Ambroise Paré	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h à 17h			
				<b>Rue Pierre Delore</b>	entre la rue Audibert Lavirotte et la route de Vienne				
				<b>Rue Professeur Joseph Nicolas</b>	entre la place Julie Daubié et le boulevard Ambroise Paré				
			entre l'avenue Général Frère et l'avenue Jean Mermoz						
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Pierre Delore</b>	entre la rue Audibert Lavirotte et la route de Vienne	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 9h à 16h30			
				<b>Rue Laënnec</b>	entre le n° 87 et le boulevard Ambroise Paré				
				<b>Rue Professeur Joseph Nicolas</b>	entre la place Julie Daubié et le boulevard Ambroise Paré				
					entre l'avenue Général Frère et l'avenue Jean Mermoz				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Professeur Joseph Nicolas</b>	entre la place Julie Daubié et le boulevard Ambroise Paré	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 9h à 16h30			
<b>Rue Pierre Delore</b>	entre la rue Audibert Lavirotte et la route de Vienne								
4333	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Laënnec</b>	entre le n° 87 et le boulevard Ambroise Paré	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 9h à 16h30			
				<b>Rue Professeur Joseph Nicolas</b>	entre l'avenue Général Frère et l'avenue Jean Mermoz				
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Laënnec</b>	côté impair, entre le n° 87 et le boulevard Ambroise Paré	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h à 17h			
				<b>Rue Pierre Delore</b>	côté Nord, entre la rue Audibert Lavirotte et la route de Vienne				
				<b>Rue Professeur Joseph Nicolas</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la place Julie Daubie et le boulevard Ambroise Paré				
				<b>Rue Professeur Joseph Nicolas</b>	côté Est, entre l'avenue Général Frère et l'avenue Jean Mermoz				
			4334	L'association Gones Force/000283	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de défilés	un défilé de l'école maternelle Jean Jaurès sera autorisé sur les trottoirs  un spectacle sera autorisé	<b>Place de l'Europe</b>		Le mercredi 12 avril 2017, de 9h30 à 10h30
							<b>Rue Boileau</b>		
<b>Place de l'Europe</b>									

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4335	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'un réseau Orange sous couvert du Lyvia n° 201703737 et n°201703736	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue des Docks</b>	sur 20 m au droit du n° 78	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
					sur 20 m au droit du n° 64	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 20 m au droit du n° 78	
					sur 20 m au droit du n° 64	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 64	
					des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 78	
4336	Groupe Scolaire Pergaud / N°00239	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé	un défilé sera autorisé sur les trottoirs	<b>Rue Jean Sarrazin</b>		Le mercredi 12 avril 2017, de 9h à 10h
				<b>Rue Commandant Pégout</b>	départ (arrivée)	
				<b>Rue Théodore Levigne</b>		
				<b>Boulevard des Etats Unis</b>		
				<b>Rue Rochambeau</b>		
				<b>Rue Professeur Beauvisage</b>		
4337	Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Delandine</b>	sur 20 m au droit du n° 60	A partir du mardi 4 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 0h à 7h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	<b>Place des Jacobins</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue Childebert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Bayard</b>	sur 15 m au droit du n° 31	
4338	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Philippe de Lassalle</b>	au carrefour avec la rue Claude Joseph Bonnet	A partir du mardi 4 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			entre le n° 7 et 9
4339	Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Gaspard André</b>		A partir du mardi 4 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 0h à 7h
4340	Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint Isidore</b>	entre le cours Docteur Long et la rue Jean Cardona	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au jeudi 20 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4341	Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sébastien Gryphe</b>	côté pair, entre le n° 70 et n° 72	Le jeudi 6 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4342	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Valentin Courturier</b>	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 24 - 26	A partir du mardi 4 avril 2017 jusqu'au lundi 17 avril 2017
4343	Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau haute tension dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Boulevard Edmond Michelet</b>	dans le carrefour avec l'avenue Général Frère et la rue Pierre Verger	A partir du mardi 2 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
4344	Le Printemps des Pierres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage sur façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Angile</b>	au droit de la façade du n° 1, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise au droit de la façade du n° 1	Le mercredi 5 avril 2017, de 7h à 19h
4345	Le Printemps des Pierres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage sur façade à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Juliette Récamier</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 21	Le mercredi 5 avril 2017, de 7h à 16h
4346	Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de réseau de canalisations dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Boileau</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble au n° 32	Le jeudi 6 avril 2017
4347	L'école Maternelle Jean Macé/ N°00341	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé	un défilé sera autorisé sur les trottoirs	<b>Rue Chevreul</b>	(Arrivée) ordre de défilement (4)	Le jeudi 13 avril 2017, de 10h à 11h Le jeudi 13 avril 2017, de 15h à 16h
				<b>Rue Marc Bloch</b>	ordre de défilement (2)	Le jeudi 13 avril 2017, de 15h à 16h
				<b>Rue Saint Lazare</b>	ordre de défilement (3)	Le jeudi 13 avril 2017, de 15h à 16h Le jeudi 13 avril 2017, de 10h à 11h
				<b>Rue Marc Bloch</b>	ordre de défilement (2)	Le jeudi 13 avril 2017, de 10h à 11h
				<b>Rue Chevreul</b>	(Départ n° 93) ordre de défilement (1)	Le jeudi 13 avril 2017, de 10h à 11h Le jeudi 13 avril 2017, de 15h à 16h
4348	Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louis Blanc</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 58	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au mardi 11 avril 2017, de 7h à 18h
				<b>Cours Vitton</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 16	A partir du jeudi 6 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4349	L'ECAM de Lyon / Dossier N° 00282	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du «Relais Ecam»	la circulation des véhicules sera interrompue au fur et à mesure de l'avancement du relais sur l'itinéraire suivant	<b>Place Louis Pradel</b>	(Départ) ordre de défilement (1)	Le vendredi 14 avril 2017, de 15h à 16h
				<b>Cours de Verdun Gensoul</b>	ordre de défilement (8)	
				<b>Place Bellecour</b>	ordre de défilement (5)	
				<b>Rue de la République</b>	ordre de défilement (3)	
				<b>Rue Victor Hugo</b>	ordre de défilement (6)	
				<b>Place Carnot</b>	ordre de défilement (7)	
				<b>Pont Kitchener Marchand</b>	ordre de défilement (9)	
				<b>Quai des Etroits</b>	ordre de défilement (10)	
				<b>Place de la République</b>	ordre de défilement (4)	
				<b>Place de la Comédie</b>	ordre de défilement (2)	
4350	TIn Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	au droit de la façade de l'immeuble EDF ( au droit du n° 106 )	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
4351	L'établissement Le Commerce	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Belfort</b>	sur une longueur de 6 m, entre la rue Dumenge et le n° 6	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4352	Altarea Cogedim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un aire de livraison	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dugas Montbel</b>	côté pair, sur 40 m à l'Est de la rue Claudius Collonge	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au lundi 10 juillet 2017
4353	L'établissement Sempre Pizza	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Denfert Rochereau</b>	au droit du n° 105, sur une longueur de 6,30 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4354	L'établissement Café Jutard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	au droit du n° 157, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4355	L'établissement Aromatic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Chariot d'Or</b>	au droit du restaurant Aromatic, sur une longueur de 7,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4356	L'établissement Saveurs de Py	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Mail</b>	en face du n° 38, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4357	Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de plantations de végétaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Charité</b>	sur 25 m au Nord de la rue de Condé	A partir du lundi 10 avril 2017, 8h, jusqu'au vendredi 28 avril 2017, 17h
				<b>Rue Jarente</b>	sur 30 m à l'Ouest de la rue d'Auvergne	
				<b>Rue Franklin</b>	sur 20 m, face au n° 1	
				<b>Rue Sainte Hélène</b>	sur 20 m, de part et d'autre de la rue d'Auvergne	
				<b>Rue Sala</b>	entre le n° 18 et le n° 18 bis	
				<b>Rue Vaubecour</b>	entre le n° 7 et le n° 11	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4357	Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de plantations de végétaux	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue de la Barre</b>	sur 20 m à l'Est de la rue de la République	A partir du lundi 10 avril 2017, 8h, jusqu'au vendredi 28 avril 2017, 17h
				<b>Rue de la République</b>	sur 40 m au Nord de la rue de la Barre	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jarente</b>	côté pair, sur 30 m à l'Ouest de la rue d'Auvergne	
				<b>Rue Franklin</b>	sur 20 m, face au n° 1	
				<b>Rue Sainte Hélène</b>	sur 20 m, de part et d'autre de la rue d'Auvergne	
				<b>Rue Sala</b>	entre le n° 18 et le n° 18 bis	
				<b>Rue Vaubecour</b>	côté impair, entre le n° 7 et le n° 11	
<b>Rue de la Charité</b>	des deux côtés, sur 25 m au Nord de la rue de Condé					
4358	L'établissement Yoshi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dumenge</b>	au droit du n° 5, sur une longueur de 9 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4359	Espace 4	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Impasse de la Courtille</b>	côté Sud, sur 10 m à l'Ouest de la contre allée Ouest du quai Jayr	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
4360	Dra Désamiantage Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de désamiantage du bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Etienne Rognon</b>	trottoir Nord, sur 30 m à l'Est de la rue Professeur Zimmermann	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au mercredi 10 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, sur 30 m à l'Est de la rue Professeur Zimmermann	
4361	Ecoles Pasteur / N° 00299	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé	un défilé sera autorisé sur les trottoirs	<b>Rue Joseph Chalier</b>	ordre de défilé (5)	Le vendredi 14 avril 2017, de 9h à 11h
				<b>Place André Latarget</b>	ordre de défilé (8)	
				<b>Avenue Général Frère</b>	ordre de défilé (6)	
				<b>Rue Albert Morel</b>	ordre de défilé (3)	
			un défilé sera autorisé sur les trottoirs	<b>Rue Gaston Cotte</b>	ordre de défilé (2)	
				<b>Rue de Narvick</b>	ordre de défilé (1)	
				<b>Rue Jules Froment</b>	ordre de défilé (7)	
				<b>Rue Louis Tixier</b>	ordre de défilé (4)	
4362	L'établissement Brasserie de Vaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Oiselière</b>	côté Nord, sur 6 m au Sud de la rue Marietton	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4363	L'établissement Boulangerie des Frangins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ferrandière</b>	au droit du n° 38, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4364	L'établissement L'artisan Boulanger de Vaubecour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vaubecour</b>	au droit du n° 8, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4365	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sous couvert du Lyvia n° 201704030	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Berthelot</b>	au droit des n° 316 et n° 318	Les lundi 10 avril 2017 et mardi 11 avril 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 318 et n° 316	Les lundi 10 avril 2017 et mardi 11 avril 2017
4366	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau sous couvert du Lyvia n° 201704029	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Laurent Carle</b>	sur 20 m au droit du n° 4	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 4	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4367	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean François Raclet</b>	côté impair, entre le n° 11 et n° 13	Les lundi 10 avril 2017 et mardi 11 avril 2017
4368	Six Neuf Médias et de Petit Bulletin N° 00328	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Lyon bière Festival	l'accès de stationnements de 3 foodtruck seront autorisés:	<b>Quai Rambaud</b>	devant la sucrière	Les samedi 15 avril 2017 et dimanche 16 avril 2017, de 7h à 22h
4369	Tjbat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1647/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	sur 10 m , au droit de l'immeuble situé au n°70	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au samedi 3 juin 2017
4370	Centre de Supervision urbaine de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'entretien de caméras de vidéosurveillance	Arrêté temporaire n° 2017C4370 LDR/DDI	<b>Sur le territoire de la Ville de Lyon</b>		A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
4371	Enedis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire et sa mise en place	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vauban</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 103	A partir du mardi 4 avril 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017
4372	Maçonnerie Traditionnelle et Naturelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Janin</b>	sur 8 m , au droit de l'immeuble situé au n°8	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au mardi 18 avril 2017
4373	Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sully</b>	côté impair (Nord) , sur 9 m à l'Ouest de l'avenue Maréchal Foch	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au jeudi 20 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
4374	Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Georges Pompidou</b>	trottoir impair, entre le n° 11 et le n° 13	Le lundi 3 avril 2017, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Est/Ouest, entre la rue Maurice Flandin et la rue de la Villette		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	côté impair, entre la rue Maurice Flandin et la rue de la Villette	Le lundi 3 avril 2017
4375	Colas pour le compte de la direction de la voirie de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue René Leynaud</b>	au droit des n° 2 à 6, sauf pour la mise en place des terrasses estivales	A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017	
					au droit des n° 14 à 18		
4376	Les Métiers du Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Claire</b>	côté impair, sur 14 m au droit du n° 59	A partir du jeudi 30 mars 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017	
4377	La Sarl Depp La Luz / N°00334	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Petite Rue des Feuillants</b>		A partir du vendredi 14 avril 2017, 16h, jusqu'au samedi 15 avril 2017, 0h	
4378	Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite sauf accès riverains	<b>Rue Félix Brun</b>	trottoir Est, sur 20 m de part et d'autre du n°5	Les lundi 3 avril 2017 et mardi 4 avril 2017	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, de part et d'autre du n°5		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n°5		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
4379	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Tilsitt</b>	trottoir Est, sur 30 m au droit du n° 18	Le lundi 3 avril 2017, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Sala et le n° 18		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 3 avril 2017	
4380	Sas Vetur & Go	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par le personnel de l'entreprise Vetur & Go	<b>Rue Villon</b>	trottoir Est, au droit du n° 27	A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, au droit du n° 27 (hors Week End)		
4381	Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	<b>Rue Audibert et Lavirotte</b>	entre le n° 6 et la rue Marius Berliet	Le mardi 4 avril 2017, de 9h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 6 et la rue Marius Berliet		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4382	Bergese Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Ancienne Préfecture</b>	côté impair, sur 6 m au droit du n° 9	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au jeudi 4 mai 2017
4383	Serpillet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Maurice Flandin</b>	sur 20 m de part et d'autre de la rue d'Aubigny, sur 50 m au Sud de la place de Francfort	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au lundi 10 avril 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue d'Aubigny, des deux côtés sur 50 m au Sud de la place de Francfort	
4384	Espace Habitat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n°227/229	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017
4385	El Mouafik Fatiha	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1570/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Joseph Serlin</b>	sur 5 m au droit du n° 18	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017
4386	Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1574/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chavanne</b>	sur 4 m au droit du n° 3	A partir du mardi 4 avril 2017 jusqu'au jeudi 4 mai 2017
4387	Gogepa Dm Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Impasse des Passants</b>	sur 5 m, sur la desserte	A partir du mardi 4 avril 2017 jusqu'au mardi 18 avril 2017
4388	Zinguerie du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Archers</b>	sur 10 m, au droit du n° 13	A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au dimanche 30 avril 2017
4389	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Ludovic Ar-rachart</b>	sur 50 m de part et d'autre du n° 4	A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 50 m de part et d'autre du n° 4	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4390	Dulac - Bati Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux sur chaussée circulaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Creuzet</b>	sur 30 m au droit du n° 35	A partir du dimanche 2 avril 2017 jusqu'au mardi 2 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 15 m de part et d'autre, face au n° 35	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4391	Espace Habitat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	sur 10 m, au droit du n°227	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017
4392	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprise de chaussée en urgence	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Joliot Curie</b>	dans les deux sens de la circulation, dans les voies de bus situées au droit du n° 130, les bus auront obligation de quitter la voie réservée et de circuler sur la voie de circulation générale	A partir du vendredi 31 mars 2017 jusqu'au lundi 3 avril 2017
4393	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Quai Pierre Scize</b>	des deux côtés de la contre-allée située entre les n° 59 à 42, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au mardi 4 avril 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la contre-allée située entre les n° 59 à 42	A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au mardi 4 avril 2017
4394	Sixense Géophysics	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques/non destructifs	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sur 20 m, au droit de la rue Servient	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 22h à 6h
				<b>Rue Servient</b>	sur 15 m, au droit du boulevard Marius Vivier Merle	
			<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sens Sud/Nord, entre la rue Dessaix et l'avenue Georges Pompidou. La circulation sera réduite à une voie		
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sens Sud/Nord, contre allée Est, entre l'avenue Georges Pompidou et la rue Servient	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 0h à 4h
4395	Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1588/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Martinière</b>	sur 5 m au droit du n° 24	A partir du samedi 1 avril 2017, 7h30, jusqu'au mercredi 5 avril 2017, 17h30
4396	Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1590/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Rivet</b>	sur 3 m au droit du n° 9	A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au lundi 10 avril 2017
4397	Imorev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1593/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bodin</b>	sur 4 m au droit de l'immeuble situé au n° 20	A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au mercredi 12 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4398	Bouanich Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1594/17	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Commarmot</b>	sur la chaussée, pour des travaux au 27 rue de l'Arbre Sec	A partir du dimanche 2 avril 2017 jusqu'au mardi 2 mai 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
4399	Abi Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dumont</b>	entre le n° 14 et le n° 18	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 5 avril 2017
4400	Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Cuire</b>	sur 4 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du vendredi 31 mars 2017 jusqu'au vendredi 26 mai 2017
4401	L'établissement Accasbel Bistro Pub	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Carnot</b>	au droit du n° 20, sur une longueur de 5,45 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4402	L'établissement Giluna Coffee House	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Delandine</b>	sur 6,50 m, au droit du n° 15	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4403	L'établissement Naturrhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Charlemagne</b>	au droit du n° 16, sur une longueur de 5,60 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4404	L'établissement Burgundy Lounge	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Antoine</b>	au droit du n° 24, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4405	L'établissement Les Vieux Garçons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Suchet</b>	au droit, du n° 70 sur une longueur de 8,80 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4406	L'établissement L'artigianoto Del Little Italy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Plat</b>	au Nord du n° 40, sur une longueur de 3,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4407	Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellements et de branchements GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Vitton</b>	voie Sud, entre le boulevard des Brotteaux et la rue Professeur Weill, durant les phases de terrassement sur trottoir	A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Professeur Weill</b>		A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Cours Vitton</b>	trottoir pair (Sud), entre le n° 66 et le boulevard des Brotteaux	
				<b>Rue Bossuet</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Professeur Weill	
<b>Rue Professeur Weill</b>	des deux côtés de la chaussée					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4407	Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellements et de branchements GRDF	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Sèze</b>	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le boulevard des Brotteaux et le n° 120	A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
4408	Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Henri Gorjus</b>	trottoir Est, entre le n° 48 / 50 et la rue Clos Savaron	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Clos Savaron</b>	côté Est, entre le n° 48 / 50 et la rue Clos Savaron des deux côtés de la chaussée sur 25 m à l'Est de la rue Henri Gourjus	
4409	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Vercors</b>	entre l'impasse du Vercors et l'avenue Tony Garnier	A partir du samedi 1 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'impasse du Vercors et l'avenue Tony Garnier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4410	Association Virada N° 00300	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Sambagônes	des animations seront autorisées	<b>Place de la Croix Rousse</b>		Le dimanche 16 avril 2017, de 13h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face du n° 1 sur 5 emplacements	Le dimanche 16 avril 2017, de 10h à 18h
			une déambulation sera autorisée sur les trottoirs	<b>Boulevard des Canuts</b> <b>Rue Victor Fort</b> <b>Place de la Croix Rousse</b>		Le dimanche 16 avril 2017, de 12h à 13h
4411	Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest - Est, entre la rue Lalande et la rue de la Villette	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
				<b>Rue de la Villette</b>	sens Nord - Sud, voie Ouest, sur 50 m au Nord du cours Lafayette	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue de la Villette</b> <b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest - Est, entre la rue Lalande et la rue de la Villette	
4412	Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Télécom dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	<b>Avenue Général Frère</b>	dans le carrefour avec les rues Pierre Verger et Edmond Michelet	A partir du vendredi 31 mars 2017 jusqu'au mercredi 5 avril 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
4413	L'Ornithorynque / Dossier N° 00286	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Grande Côte en Solitaire	des animations seront autorisées	<b>Esplanade de la Grande Côte</b>		Le mercredi 19 avril 2017, de 16h à 22h	
			des petits spectacles seront autorisés	<b>Montée de la Grande Côte</b>		A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au samedi 22 avril 2017, de 10h à 23h	
				<b>Dalle René Leynaud</b>			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	l'accès d'un véhicule sera autorisé	<b>Montée de la Grande Côte</b>		A partir du mardi 18 avril 2017, 8h, jusqu'au lundi 24 avril 2017, 23h
					<b>Rue René Leynaud</b>	du n° 2 au n° 8	
					<b>Rue des Tables Claudiennes</b>	face au n° 3 et 15 sur 5 emplacements	
		<b>Rue du Bon Pasteur</b>	du n° 38 au n° 40 (hors place réservée accès Pompiers) et au droit du n° 49 sur 2 emplacements				
	un atelier sera autorisé	<b>Dalle René Leynaud</b>		Le mercredi 19 avril 2017, de 16h à 20h			
4414	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue des Hérಿದೆaux</b>	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Villon	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017	
				<b>Rue Villon</b>	sur 30 m, de part et d'autre de la rue des Hérಿದೆaux		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue des Hérಿದೆaux</b>	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Villon		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Villon</b>	sur 30 m, de part et d'autre de la rue des Hérಿದೆaux		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		<b>Rue des Hérಿದೆaux</b>		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue des Hérಿದೆaux
		<b>Rue des Hérಿದೆaux</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Villon				
4415	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA sous chaussée (Lyvia:201701690)	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Clément Marot</b>	sur le carrefour avec les rues André Bollier et Hector Malot	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
4416	Coiro/ Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» en fonction des besoins du chantier	<b>Rue Pierre Termier</b>	sens Sud/Nord, sur le carrefour avec le chemin de Fontenay et la rue Albert Falsan	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h30 à 17h	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Sud/Nord, sur le carrefour avec la rue des Draperies		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4417	Diversity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1584/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bon Pasteur</b>	sur 10 m au droit du n° 49	Les mardi 4 avril 2017 et mercredi 5 avril 2017
4418	Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Georges Pompidou</b>	sur la voie de dépose minute, sur 40 m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	trottoir Est, sur 40 m au Sud de l'hôtel Athena	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Georges Pompidou</b>	trottoir Nord, sur 30 m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle	
4419	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Michel Servet</b>	au droit du n° 5	A partir du mardi 4 avril 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017, de 21h à 6h
				<b>Rue du Major Martin</b>		
4420	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage d'une grue à tour au moyen d'une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Docteurs Cordier</b>	trottoir Nord, entre la rue Simondan et la rue Pierre Termier	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mardi 4 avril 2017, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue Simondan et la rue Pierre Termier	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mardi 4 avril 2017, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Impasse de la Mouchonne</b>	des deux côtés de la chaussée,	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mardi 4 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Termier</b>	côté Sud, sur 40 m à l'Est de la rue des Docteurs Cordier	
4421	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 60 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Joseph Gillet</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 53	Le mardi 4 avril 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur le trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 53	
4422	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Avenue Maréchal Foch</b>	trottoir pair (Ouest), au droit de l'immeuble situé au n° 4	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4423	Musées Gadagne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	l'installation d'un personnage gonflable sera autorisée	<b>Place Du Petit College</b>	au droit du n°1 à proximité de l'entrée	Le dimanche 9 avril 2017, de 10h à 19h
4424	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un tampon d'eau pluviale sur trottoir	la circulation des piétons sera balisée et gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Cours Gambetta</b>	trottoir Sud, au droit du n° 38	A partir du samedi 4 mars 2017 jusqu'au lundi 10 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Louis Dandard et le n° 34	
4425	La Direction des Espaces verts de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'entretien d'espaces verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Voie nouvelle Stalingrad Vitton</b>	côté impair (Est), sur 20 m au Nord de la rue Louis Guérin	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017
				<b>Rue Louis Guérin</b>	côté pair (Ouest), sur 15 m entre la voie nouvelle Stalingrad Vitton et le n° 119	
4426	Agence Mythologies Lab/ N°00244	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'Escape Game	des installations seront autorisées ainsi que le 3e stationnement de 4 Smart	<b>Place Charles Béraudier</b>		A partir du jeudi 6 avril 2017 jusqu'au samedi 8 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Eugène Deruelle</b>	du n° 37 au n° 41	
4427	Solution Transfert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Barrier</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 43	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017, de 7h à 19h
4428	Courteix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une ligne électrique provisoire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Henri Gorjus</b>	partie comprise entre le n° 38 et la rue Clos Savaron	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Est, n° pairs, partie comprise entre le n° 38 et la rue Clos Savaron	
4429	Restaurant Orsi & Decopierre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Boileau</b>	côté impair (Est), entre la place Kléber et le passage Cazenove	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Passage Cazenove</b>		A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au jeudi 27 avril 2017, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Place Kléber</b>	sur le trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 3	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Boileau</b>	côté impair (Est), entre la place Kléber et le passage Cazenove	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Passage Cazenove</b>	au débouché sur la rue Garibaldi	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au jeudi 27 avril 2017, de 8h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4430	La Ville de Lyon/ Eclairage Public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépannage projecteur éclairage	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier	<b>Place Docteur Gailleton</b>	entre le n° 4 et le n°7	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 7h30 à 16h
				<b>Rue Sainte Hélène</b>	côté impair, entre la place Gailleton et le n° 37	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Docteur Gailleton</b>	la place Gailleton	
				<b>Rue Sainte Hélène</b>	côté impair, entre la place Gailleton et le n° 37	
				<b>Place Docteur Gailleton</b>	entre le n° 3 et la place Gailleton	
4431	Ferréol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jarente</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 24	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au mardi 9 mai 2017
4432	Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Rue Désirée</b>	sur 10 m au droit des trappes d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située dans la rue	Les jeudi 6 avril 2017 et vendredi 7 avril 2017, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
4433	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage de chaussée en accord avec le LYVIA n° 01703786/201704171	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Montée Saint Barthélémy</b>	au droit des n° 30 à 34	Le jeudi 6 avril 2017, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des points lumineux n° 6255021 et 6255023	Le jeudi 6 avril 2017, de 7h à 18h
					au droit des points lumineux n° 6255027 et 6255030	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre les points lumineux n° 6255027 et 6255030	
					des deux côtés de la chaussée entre les points lumineux n° 6255021 et 6255023	
en face des n° 30 à 34						
4434	Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Sainte Catherine</b>	entre la rue Sainte Marie de Terreaux et la rue Romarin, pour une intervention au 16 rue Romarin	Le jeudi 6 avril 2017, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 10 m sur la chaussée au Nord de la rue Romarin	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4435	Sobeca/Petavit/Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	entre le boulevard des Etats Unis et la rue Professeur Tavernier	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au mercredi 5 avril 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre la rue Professeur Tavernier et le boulevard des Etats Unis	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le boulevard des Etats Unis et la rue Professeur Tavernier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Etats Unis et la rue Professeur Tavernier	
4436	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 99	Les mercredi 5 avril 2017 et jeudi 6 avril 2017
4437	Sobeca/Petavit/Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Rochambeau</b>	au débouché sur la rue professeur Beauvisage	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
4438	Parti Pirate N°00382	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'installation d'un atelier sérigraphie	l'installation d'un atelier sérigraphie sera autorisée	<b>Place Commandant Amaud</b>		Le mercredi 12 avril 2017, de 14h30 à 18h30
4439	Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	<b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest/Est, entre la rue Lalande et la rue de la Villette	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	<b>Avenue Thiers</b>	sens Nord/Sud, voie Ouest, sur 50 m au Nord du cours Lafayette	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest - Est, entre la rue Lalande et la rue de la Villette	
				<b>Avenue Thiers</b>	sens Nord - Sud, voie Ouest, sur 50 m au Nord du cours Lafayette	
4440	Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	l'installation d'un barnum 3x3 sera autorisée	<b>Place Saint Paul</b>		Le samedi 22 avril 2017, de 8h30 à 14h
				<b>Place Camille Flammarion</b>		
			<b>Place de la Croix Rousse</b>			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Saint Paul</b>	au droit du n°12 sur 2 emplacements	Le samedi 22 avril 2017, de 8h à 14h
<b>Place de la Croix Rousse</b>	au droit du n° 2 sur 2 emplacements					



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4441	Direction de la Voirie - Service Tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un exercice de sécurité	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Boulevard des Tchécoslovaques</b>	trémie d'accès au tunnel depuis la grande rue de la Guillotière (sens Sud/Nord)	A partir du mardi 4 avril 2017, 21h, jusqu'au mercredi 5 avril 2017, 6h
				<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sous la trémie, au débouché du boulevard des Tchécoslovaques	
				<b>Boulevard des Tchécoslovaques</b>	entre la rue Claude Veyron et le boulevard Vivier Merle (sous la trémie Gambetta)	
				<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sous la trémie, au débouché du boulevard des Tchécoslovaques	
				<b>Boulevard des Tchécoslovaques</b>	entre la rue Claude Veyron et le boulevard Vivier Merle (sous la trémie Gambetta)	
4442	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Champagneux</b>	côté impair, sur 20 m au Nord de la rue Challemel Lacour	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au lundi 24 avril 2017
4443	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Neyret</b>	sur 20 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 21	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 21	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h30 à 17h30
4444	La Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée nationale du Souvenir des Martyrs de la Déportation	la circulation des véhicules sera interrompue à la diligence des Services de Police	<b>Place Bellecour</b>	chaussée Nord et sur toutes les voies y aboutissant	Le dimanche 30 avril 2017, de 11h à 12h15
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gasparin</b>	entre la rue Simon Maupin et la place Bellecour	Le dimanche 30 avril 2017, de 6h à 13h
4445	Ecocyclage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne en accord avec l'autorisation de voirie n° 1607/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Longue</b>	sur 15 m, au droit du n° 2	Les mercredi 5 avril 2017 et jeudi 6 avril 2017
4446	Numérobis Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Repos</b>	côté impair, sur 5 m au droit du n° 31	Les lundi 3 avril 2017 et mardi 4 avril 2017
4447	La Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des cérémonies du 8 mai	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Belges</b>	du n° 3 au n° 7 bis	Le lundi 8 mai 2017, de 6h à 12h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4448	Mintz John	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne et d'un monte matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n°1609/17	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Royale</b>	de part et d'autre du n° 14, entre la grande rue des Feuillants et la rue Eugénie Brazier	Le mercredi 5 avril 2017, de 8h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la grande rue des Feuillants et la rue Eugénie Brazier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, en face du n° 14	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
4449	Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Marietton</b>	trottoir Sud, entre la rue du Bourbonnais et la rue Sidoine Apollinaire	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Ouest/Est, entre la rue du Bourbonnais et la rue Sidoine Apollinaire	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Est, entre la rue du Bourbonnais et la rue Sidoine Apollinaire	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 9h à 16h
4450	Réussite et Avenir pour Tous / N° 00170	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du programme Fast	des animations seront autorisées	<b>Place du Huit Mai 1945</b>	(espace vert)	Les dimanche 11 juin 2017 et dimanche 18 juin 2017, de 14h30 à 17h
						Le dimanche 25 juin 2017, de 14h30 à 17h
						Les dimanche 2 juillet 2017 et dimanche 9 juillet 2017, de 14h30 à 17h
						Les samedi 15 juillet 2017 et dimanche 23 juillet 2017, de 14h30 à 17h
4451	Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 30 m, entre le n° 212 et n° 214	Les jeudi 6 avril 2017 et vendredi 7 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			côté pair, sur 30 m entre le n° 212 et n° 214
4452	Jean Lefebvre Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Sidoine Apollinaire</b>	de 09h00 à 16h00, entre le n° 11 et la rue du Bourbonnais	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue du Bourbonnais</b>	entre le n° 90 et la rue Sidoine Apollinaire	
				<b>Avenue Sidoine Apollinaire</b>	de 09h00 à 16h00, entre le n° 11 et la rue du Bourbonnais	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Bourbonnais</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 90 et la rue Sidoine Apollinaire	
4453	Capeb Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Saint Cyr</b>	au droit du n° 60 au n° 68	Le vendredi 7 juillet 2017, de 8h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4454	Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Royale</b>	entre la rue Eugénie Brazier et la rue de Provence, durant les phases de fermeture à la circulation de la rue Eugénie Brazier	A partir du mardi 4 avril 2017 jusqu'au jeudi 6 avril 2017, de 8h45 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Eugénie Brazier</b>	entre la rue Royale et la rue Alsace Lorraine	
				<b>Rue de Provence</b>	pour accéder à la rue Royale	
4455	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur réseau Télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Claudius Pionchon</b>	entre la place Ferlandière et la rue Saint Victorien	Les lundi 10 avril 2017 et mardi 11 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Claudius Pionchon</b>	entre la place Ferlandière et la rue Saint Victorien	Les lundi 10 avril 2017 et mardi 11 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 23	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 7h30 à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire		au débouché de la place Ferlandière	Les lundi 10 avril 2017 et mardi 11 avril 2017, de 9h à 16h
4456	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre de travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre Bus	<b>Rue Challemeil Lacour</b>	chaussée Nord, entre la rue de Gerland et le boulevard de l'Artillerie	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Sud, entre la rue de Gerland et le boulevard de l'Artillerie	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Nord, entre la rue de Gerland et le boulevard de l'Artillerie	
			la circulation générale s'effectuera à double sens		côté Sud, entre la rue de Gerland et le boulevard de l'Artillerie	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4457	Making Prod / N° 00319	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'accès et le stationnement des véhicules seront autorisés ainsi que l'installation du barnum cantine	<b>Place Colbert</b>		A partir du jeudi 6 avril 2017, 8h, jusqu'au vendredi 7 avril 2017, 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Bellevue</b>	des deux côtés de l'intégralité des chaussées	A partir du mercredi 5 avril 2017, 20h, jusqu'au vendredi 7 avril 2017, 21h
				<b>Rue Mottet de Gérando</b>	côté impair entre la rue d'Austérlitz et la montée Saint-Sébastien sauf pour les véhicules techniques de la société de production	
				<b>Rue Bodin</b>	des deux côtés, de la place Bellevue à la rue à la rue Grognard	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4458	Geoscan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Paul Bert</b>	entre le boulevard Marius Vivier Merle et le pont SNCF	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 9h à 16h
4459	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la Direction de l'Eau sous couvert du Lyvia n° 201700731	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Rochambeau</b>	entre la rue Laurent Carle et la rue Professeur Beauvisage	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au lundi 10 avril 2017
4459	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la Direction de l'Eau sous couvert du Lyvia n° 201700731	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Rochambeau</b>	entre la rue Laurent Carle et la rue Professeur Beauvisage des deux côtés de la chaussée, entre la rue Laurent Carle et la rue Professeur Beauvisage	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au lundi 10 avril 2017
4460	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la Direction de l'Eau sous couvert du Lyvia n° 201704971	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Rosa Bonheur</b>	sur 20 m à l'Ouest de la rue Professeur Ranvier des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Ouest de la rue Professeur Ranvier	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au lundi 10 avril 2017
4461	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de canalisation d'Eau sous couvert du Lyvia n° 201703800	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Victor Lagrange</b>	entre l'avenue Jean Jaurès et le boulevard Yves Farge des deux côtés, entre l'avenue Jean Jaurès et le boulevard Yves Farge	A partir du jeudi 6 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
4462	Axians Fibre Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Vienne</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 185	Les jeudi 6 avril 2017 et vendredi 7 avril 2017
4463	Aber Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue des Docks</b> <b>Rue Jean Marcuit</b> <b>Rue des Docks</b>	trottoir Ouest, au droit du n° 51 trottoir Sud, entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks au droit du n° 51	Le jeudi 6 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
4464	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Duquesne</b>	sens Est / Ouest, partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	A partir du vendredi 31 mars 2017, 17h, jusqu'au mardi 4 avril 2017, 17h	
4465	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Dangon</b>		A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 9h à 16h	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h à 17h	
4466	Clemessy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance pour le compte du Sytral	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Puits Gaillot</b>	sur la zone de desserte située au droit du bâtiment Annexe de la mairie	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h30 à 17h30	
4467	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Crépet</b>	entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 8h à 17h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			côté Nord, entre la rue Félix Brun et le boulevard Yves Farge	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
4468	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jules Courmont</b>	sur 100 m, au Sud de la rue Childebert	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017	
4469	Gripp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Charité</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 43	A partir du mardi 11 avril 2017 jusqu'au mercredi 12 avril 2017	
4470	Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Domer</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 60	Le vendredi 7 avril 2017	
4471	Soriev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Marseille</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 53	A partir du vendredi 7 avril 2017 jusqu'au dimanche 7 mai 2017	
4472	Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gaspard André</b>	sur 15 m, au droit du n° 8	Le mardi 11 avril 2017, de 8h à 10h	
4473	Façades Altitude	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Repos</b>	trottoir Est, sur 15 m au droit du n° 54	Le vendredi 7 avril 2017	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 54		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4474	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint Antoine</b>	entre le n° 48 et le n° 50	A partir du jeudi 13 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du Milieu et la rue Baraban	Les jeudi 13 avril 2017 et jeudi 20 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 48 et le n° 50	A partir du jeudi 13 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
4475	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'un transformateur électrique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	côté pair, entre le n° 96 et la rue de la Part Dieu	Le jeudi 13 avril 2017, de 7h à 17h
4476	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'un transformateur électrique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Gazomètre</b>	côté pair, sur 20 m au Sud de la rue des Rancy	Le jeudi 13 avril 2017, de 7h à 17h
4477	2 B Clim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	sur 10 m, au droit du n° 119	A partir du mardi 14 mars 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
4478	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Paul Bert</b>	sens Ouest/ Est, entre la rue Garibaldi et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Garibaldi et le boulevard Marius Vivier Merle	Le vendredi 14 avril 2017, de 9h à 16h
					côté pair, entre la rue Garibaldi et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h30 à 16h30
4479	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Morellet</b>	trottoir impair (Est), entre le boulevard des Belges et la rue Lieutenant Colonel Prévost	Le jeudi 6 avril 2017, de 7h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et le boulevard des Belges	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Nord de la rue Lieutenant Colonel Prévost	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Lieutenant Colonel Prévost</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Morellet et la rue Garibaldi	Le jeudi 6 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Morellet</b>	au débouché sur le boulevard des Belges	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	<b>Rue Morellet</b>	au débouché sur le boulevard des Belges	Le jeudi 6 avril 2017, de 7h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4480	Entreprises Sobeca - Petavit - Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Berthe Morisot</b>	entre la rue Genton et l'avenue Jean Mermoz	A partir du vendredi 7 avril 2017 jusqu'au dimanche 9 avril 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est, devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Genton et l'avenue Jean Mermoz	A partir du vendredi 7 avril 2017 jusqu'au dimanche 9 avril 2017				
					au débouché sur la rue Genton	A partir du vendredi 7 avril 2017 jusqu'au dimanche 9 avril 2017, de 7h30 à 17h
4481	Gene Danielle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Santos Dumont</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 22	Le samedi 8 avril 2017, de 8h à 18h
4482	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Victorien</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 21	A partir du vendredi 14 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 7h30 à 16h30
4483	Mrb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Duphot</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 1	Le vendredi 14 avril 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4484	Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations dans copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Montgolfier</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 44 et n° 46	A partir du jeudi 6 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
				<b>Rue Duguesclin</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 63	
4485	Making Prod / N° 00319	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Bellevue</b>		Les jeudi 6 avril 2017 et vendredi 7 avril 2017, de 13h à 17h30
				<b>Rue Bodin</b>	de la montée Saint Sébastien à la place Bellevue	Les jeudi 6 avril 2017 et vendredi 7 avril 2017, de 13h à 17h30
						Les jeudi 6 avril 2017 et vendredi 7 avril 2017, de 17h à 21h
<b>Place Bellevue</b>		Les jeudi 6 avril 2017 et vendredi 7 avril 2017, de 17h à 21h				
4486	Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	sur 15 m, au droit du n° 288	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au jeudi 20 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4487	Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage dans copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Chariot d'Or</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 30	A partir du jeudi 6 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
4488	Lyon Monte Meuble	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vaudrey</b>	sur 15 m, au droit du n° 19	Le mercredi 5 avril 2017
4489	Raynard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion munie d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	<b>Place Bellecour</b>	sur 20 m, au droit du n° 24	Le jeudi 6 avril 2017, de 13h à 16h
4490	La Chambre des Métiers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tronchet</b>	sur 15 m entre le n° 4 et l'avenue Maréchal Foch	Le vendredi 7 avril 2017, de 7h à 19h
4491	Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bellecombe</b>	sur 15 m au droit du n° 83	Le samedi 8 avril 2017
4492	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	la circulation des piétons sera interdite	<b>Montée de la Butte</b>	sur 50 m, en face de l'intégralité de la façade du n° 15, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 10 avril 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 14 avril 2017, 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m, au droit du n° 15, la circulation s'effectuera sur les emplacements de stationnement	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 50 m, en face de l'intégralité de la façade du n° 15	
4493	Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Masséna</b>	côté impair (Est), sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n°5	A partir du jeudi 6 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017
4494	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint Victorien</b>	sur 20 m, au droit du n° 21	A partir du vendredi 14 avril 2017, 21h, jusqu'au vendredi 21 avril 2017, 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 21	
4495	Mairie du 7ème arrondissement/ N°00391	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Etienne Rognon</b>	entre la rue Bancel et la rue Professeur Zimmermann	Le vendredi 7 avril 2017, de 14h à 15h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Zimmermann</b>	côté pair, entre l'avenue Berthelot et la rue Etienne Rognon	Le vendredi 7 avril 2017, de 13h à 16h30
				<b>Rue Etienne Rognon</b>	des deux côtés, entre la rue Professeur Zimmermann et la rue Bancel	



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4496	La Sarl Depp La Luz / N°00334	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Petite Rue des Feuillants</b>		A partir du vendredi 14 avril 2017, 17h, jusqu'au samedi 15 avril 2017, 0h
4497	Bozabalian	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 201	A partir du vendredi 14 avril 2017 jusqu'au samedi 15 avril 2017, de 7h à 20h
4498	Scouts et Guides de France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	au droit du n° 153, sur 15 m	Les vendredi 14 avril 2017 et vendredi 21 avril 2017, de 9h à 18h
4499	La Permanence du FN	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours De Verdun Perrache</b>	entre les n°36 et 38 et au droit du n° 34 sur 5 emplacements	A partir du dimanche 23 avril 2017, 15h, jusqu'au lundi 24 avril 2017, 0h
4500	Entreprises Sobeca - Petavit - Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Genton</b>	entre la rue Berthe Morisot et un point situé à 20 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	A partir du dimanche 9 avril 2017 jusqu'au mardi 11 avril 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 20 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz (entre la rue Berthe Morisot et l'avenue Jean Mermoz)	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Berthe Morisot et un point situé à 20 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
4501	Desroches Antoine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Colombier</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 64	Le lundi 10 avril 2017
4502	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élitage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Petite Rue de Monplaisir</b>	entre la rue Saint Hippolyte et l'avenue des Frères Lumière	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
				<b>Rue Docteur Bonhomme</b>	entre l'impasse des Platanes et l'avenue des Frères Lumière	
				<b>Rue Denis</b>	entre la rue Jean Sarrazin et l'impasse Raymond	
			<b>Rue Denis</b>	entre la rue Jean Sarrazin et l'impasse Raymond		
			<b>Petite Rue de Monplaisir</b>	entre la rue Saint Hippolyte et l'avenue des Frères Lumière		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Docteur Bonhomme</b>	entre l'impasse des Platanes et l'avenue des Frères Lumière	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Docteur Bonhomme</b>	entre l'impasse des Platanes et l'avenue des Frères Lumière	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4502	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Docteur Bonhomme</b>	des deux côtés de la chaussée, entre l'impasse des Platanes et l'avenue des Frères Lumière	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
				<b>Rue Denis</b>	des deux côtés, entre la rue Jean Sarrazin et l'impasse Raymond	
				<b>Petite Rue de Monplaisir</b>	des deux côtés, entre la rue Saint Hippolyte et l'avenue des Frères Lumière	
4503	Amateurs d'Automobiles anciennes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un rassemblement de véhicules anciens	le stationnement de 17 véhicules sera autorisé	<b>Place Edgar Quinet</b>	devant le lycée Edouard Herriot	Le dimanche 30 avril 2017, de 8h30 à 10h
4504	Espace Signalétique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépose d'enseigne à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Boileau</b>	côté pair (Ouest), sur 15 m au Sud de la rue Barreme	Le jeudi 13 avril 2017
				<b>Rue Barrême</b>	côté pair (Sud), sur 15 m à l'Ouest de la rue Boileau	
				<b>Rue Boileau</b>	côté pair (Ouest), sur 15 m au Sud de la rue Barreme	Le jeudi 13 avril 2017, de 9h à 13h
				<b>Rue Barrême</b>	côté pair (Sud), sur 15 m à l'Ouest de la rue Boileau	
4505	Folguera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Capitaine Robert Cluzan</b>	sur 10 m en face du n° 12	A partir du vendredi 7 avril 2017 jusqu'au dimanche 7 mai 2017
4506	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Louis Bouquet</b>	sens Ouest/Est, sur 30 m à l'Est de la rue Saint Cyr	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
4507	Les Charpentiers de Sonnay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Repos</b>	trottoir Ouest, entre le n° 86 et n° 90	Le lundi 10 avril 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 82 et n° 90	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 82 et n° 90	
4508	La Rutilante	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne (évacuation de gravats)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Corneille</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 26	Le vendredi 7 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
4509	Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour la SPL Part Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Maurice Flandin</b>	sur 20 m, entre le n° 32 et n° 34	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 7h30 à 16h30	
					sur 20 m, au Sud de l'avenue Georges Pompidou		
					sur 20 m, au Nord de l'avenue Georges Pompidou		
				<b>Rue des Cuirassiers</b>	sur 20 m, au Nord de la rue Desaix		
			<b>Rue Mazenod</b>	entre la rue Garibaldi et la rue André Philip			
			la piste cyclable sera interdite dans les deux sens	<b>Rue Docteur Bouchut</b>	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi		
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la piste cyclable				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Mazenod</b>	des deux côtés, entre la rue Garibaldi et la rue André Philip		
					<b>Rue Maurice Flandin</b>		côté Est, sur 20 m au Sud de l'avenue Georges Pompidou
							côté pair, sur 20 m entre le n° 32 et n° 34
<b>Rue des Cuirassiers</b>	côté Est, sur 20 m au Nord de la rue Desaix						
<b>Rue Maurice Flandin</b>	côté Est, sur 20 m au Nord de l'avenue Georges Pompidou						
les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pieds le long du chantier	<b>Rue Docteur Bouchut</b>	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi					
4510	Drevet Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de Télécom sous couvert du Lyvia n° 201703662	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Claude Veyron</b>	côté pair, entre le n° 16 et n° 18	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au mercredi 12 avril 2017	
4511	Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage pour la SPL Part Dieu	la circulation des cycles sera interdite	<b>Rue Docteur Bouchut</b>	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 20h à 6h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		<b>Rue Servient</b>		sur 15 m, au droit du boulevard Marius Vivier Merle
4511	Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage pour la SPL Part Dieu	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans la piste cyclable	<b>Rue Docteur Bouchut</b>	au droit d'entrée du centre Commercial	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 20h à 6h	
			les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pieds le long du chantier		entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi		
					au droit d'entrée du centre Commercial		
					entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Garibaldi		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4512	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Suchet</b>	sens Ouest/Est, sur 20 m au droit de la rue Quivogne	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Quivogne</b>	des deux côtés, sur 30 m au Sud du cours Suchet	
				<b>Cours Suchet</b>	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Quivogne	
4513	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue de Gerland</b>	au droit du n° 105	Les lundi 10 avril 2017 et mardi 11 avril 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
4514	Snef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Cours Richard Vitton</b>	côté pair, entre le n° 64 et le n°96	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 7h30 à 16h30
4515	Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'évacuation de gravats	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Saint Nestor</b>	entre la rue Saint Gervais et la rue Villon	Le jeudi 6 avril 2017, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, entre la rue Saint Gervais et la rue Villon	Le jeudi 6 avril 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Saint Gervais	Le jeudi 6 avril 2017, de 8h30 à 16h
4516	Bar de la Madeleine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Domer</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 24	Le jeudi 6 avril 2017
4517	Serge Lovisolo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Fantasques</b>	sur 15 m au droit du n° 6	A partir du vendredi 7 avril 2017 jusqu'au samedi 8 avril 2017, de 7h30 à 17h30
4518	Marking Prod / N° 319	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	<b>Rue Jean Bouin</b>	entre le quai Fillon et l'allée Pierre de Coubertin	Le lundi 10 avril 2017, de 9h à 17h
4519	Colas - Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un réseau Orange sous couvert du Lyvia n° 201704393	la circulation des piétons sera maintenue au droit de la fouille	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	trottoir Nord, sur 15 m au droit du n° 19	Le vendredi 7 avril 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 19	
4520	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'un plateau surélevé	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue Genton</b>	sur 30 m de part et d'autre du n° 9 (au droit du Gymnase)	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 9 (au droit du Gymnase)	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4521	Club Bouliste Moncey Garibaldi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournoi de boules	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Lac</b>	des 2 côtés, du n° 6 (la Poste) à la rue Docteur Bouchut	Le samedi 8 avril 2017, de 6h à 19h
4522	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange sous couvert du Lyvia n° 201702754	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue des Docteurs Cordier</b>	sur 40 m au droit du n° 42	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
4523	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Verguin</b>	au carrefour avec le boulevard des Belges	Le vendredi 7 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		terre plein central Sud, entre le boulevard des Belges et le n° 4	Le vendredi 7 avril 2017
4524	Bvs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Claude Veyron</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 12	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au mercredi 12 avril 2017
4525	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration d'une grue autoportée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Hénon</b>	sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 48 bis (Leader Price)	Le vendredi 7 avril 2017
4526	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un camion muni d'un bras auxiliaire	le stationnement pour le véhicule de l'entreprise MLTM sera autorisé	<b>Boulevard de l'Europe</b>	trottoir Sud, sur 40 m à l'Ouest de la rue Audibert Lavirotte	Le lundi 10 avril 2017
4527	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Elie Rochette</b>	trottoir Est, entre le n° 9 et la rue de la Thibaudière	Le lundi 10 avril 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Grillet et la rue de la Thibaudière	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Grillet et la rue de la Thibaudière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4528	La Manu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Petite Rue de Monplaisir</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 2	Le mardi 11 avril 2017
4529	Fournil du 6 ème	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une dégustation de viennoiseries	l'installation d'une table sera autorisée sur le trottoir	<b>Rue Tronchet</b>	au droit du n° 8	Le mercredi 12 avril 2017, de 8h à 13h
4530	Serpollot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de câble BTA Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Carnot</b>	entre le n° 8 et la rue Duhamel	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue Duhamel</b>	entre la place Carnot et la rue de la Charité	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Carnot</b>	des deux côtés, entre le n° 8 et la rue Duhamel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duhamel</b>	des deux côtés, entre la place Carnot et la rue de la Charité	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4531	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA sous chaussée	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	sens Ouest/Est, entre la rue du Docteur Crestin et le boulevard des Tchécoslovaques	A partir du mercredi 12 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Docteur Crestin</b>	entre le n° 17 et la grande rue de la Guillotière	
				<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	sur 20 m au droit du n° 220 et entre les n° 259 et n° 263	
				<b>Rue Pierre Robin</b>	sur 30 m au Nord de grande rue de la Guillotière	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	sur 20 m au droit du n° 220 et entre les n° 259 et n° 263	
				<b>Rue Pierre Robin</b>	sur 30 m au Nord de grande rue de la Guillotière	
				<b>Rue Docteur Crestin</b>	entre le n° 17 et la grande rue de la Guillotière	
la voie de tourne à droite sera neutralisée en fonction de l'avancée du chantier	<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	entre la rue du Docteur Crestin et le boulevard des Tchécoslovaques				
4531	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA sous chaussée	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Docteur Crestin</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 17 et la grande rue de la Guillotière	A partir du mercredi 12 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
				<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 220 et entre les n° 259 et n° 263	
				<b>Rue Pierre Robin</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de grande rue de la Guillotière	
4532	Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Garibaldi</b>	partie comprise entre la rue Lieutenant Colonel Prévost et la rue Tronchet	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée et de la contre allée, partie comprise entre la rue Lieutenant Colonel Prévost et la rue Tronchet	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
4533	Plak Sud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Gerbe</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n°3	A partir du vendredi 7 avril 2017 jusqu'au samedi 6 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4534	Directions de la Voirie, de l'Eau et les entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Duquesne</b>	sens Est / Ouest, sur 30 m à l'Ouest du boulevard des Belges	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
				<b>Boulevard des Belges</b>	sens Est / Ouest, entre la rue Jacques Moyron et la rue Duquesne	
			sens Ouest / Est, entre la rue Duquesne et le n° 54, un autre couloir bus à contre-sens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux			
			dans les deux sens de la circulation, sur 200 m de part et d'autre de la rue Tête d'Or			
			<b>Rue Duquesne</b>		dans les deux sens de la circulation, au carrefour avec le boulevard des Belges	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Tête d'Or</b>		
4535	Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Bonnard</b>	sur 20 m, au droit du n° 16	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4536	Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vaubecour</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n°7	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au lundi 24 avril 2017
4537	La Production Léonis/ N° 79	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le barnum cantine sera autorisé	<b>Place des Docks</b>		A partir du jeudi 13 avril 2017, 8h, jusqu'au vendredi 14 avril 2017, 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Rambaud</b>	en face des n° 49 au n° 56, esplanade en gravier entre le n° 52 et la Sucrière	
					sur les places de livraisons aux abords du n° 42	
4538	La Direction de l'Eau de la Métropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Ney</b>	partie comprise entre la rue de Sèze et le cours Vitton	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 7h à 11h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		partie comprise entre e n° 29 et le cours Vitton	
4539	La Direction des Sports de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de terrain de tennis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pemon</b>	côté terrain de tennis entre la rue Pillement et le n° 25	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au mercredi 12 avril 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 23 / 25	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4540	Vita Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Cadets de la France Libre</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n°4	A partir du mercredi 12 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
4541	Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'aménagement de la place de la République	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Président Carnot</b>	entre la rue Jussieu et la rue Stella	A partir du samedi 15 avril 2017 jusqu'au mardi 9 mai 2017
			La circulation sera autorisée	<b>Rue de Jussieu</b>	sens Est/Ouest, entre la rue Grôlée et la rue Président Carnot sens Ouest/Est, entre la rue Président Carnot et la rue Grôlée	
4542	Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	<b>Avenue Rockefeller</b>	sens Ouest/Est, entre la bretelle d'accès au boulevard Pinel et le carrefour avec le boulevard Pinel et l'avenue Franklin Roosevelt	A partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		bretelle de tourne à droite, reliant l'avenue Rockefeller dans le sens Ouest/Sud	
4543	Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable sous chaussée, sous couvert du Lyvia n° 201703017	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	<b>Rue Paul Cazeneuve</b>	entre l'avenue Francis de Pressensé et la rue Denis	A partir du jeudi 6 avril 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Est, entre l'avenue Francis de Pressensé et la rue Denis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4544	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement sur un réseau Télécom (Free)	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Ney</b>	partie comprise entre l'emprise de chantier et la rue Robert	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Robert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord du cours Lafayette	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
4545	L'association Educative et Joie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Maurice</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 53	Le mercredi 12 avril 2017



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4546	Diocèse de Lyon / Dossier N° 392	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un Chemin de Croix	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	<b>Rue de la Madeleine</b>	(DEPART : Eglise Saint Louis de la Guillotière) ordre d'avancement (1)	Le vendredi 14 avril 2017, de 18h30 à 21h
				<b>Rue Colonel Cham-bonnet</b>	ordre d'avancement (10)	
				<b>Pont Bonaparte</b>	ordre d'avancement (11)	
				<b>Pont de la Guil-lotière</b>	ordre d'avancement (7)	
				<b>Place Bellecour</b>	ordre d'avancement (9)	
				<b>Place Saint Jean</b>	(ARRIVEE) ordre d'avancement (13)	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	<b>Place Antonin Jutard</b>	ordre d'avancement (6)	
				<b>Rue de la Barre</b>	ordre d'avancement (8)	
				<b>Place Victor Basch</b>	ordre d'avancement (3)	
				<b>Rue de Créqui</b>	ordre d'avancement (2)	
				<b>Place Gabriel Peri</b>	ordre d'avancement (5)	
				<b>Avenue Adolphe Max</b>	ordre d'avancement (12)	
<b>Cours Gambetta</b>	ordre d'avancement (4)					
4547	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remplacement d'un transformateur électrique	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de manutentions du trans-formateur	<b>Rue de Champag-neux</b>	trottoir Est, au droit du transfor-mateur électrique au Sud du n° 19	Le mercredi 12 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 40 m au Sud d'un point situé après l'emplacement réservé aux cars scolaires, au droit du n° 19	Le mercredi 12 avril 2017, de 7h à 17h
4548	Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en urgence avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Anselme</b>	sur 50 m sur le trottoir Nord à l'Ouest de la rue Philippe de Lassalle, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 7 avril 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m à l'Ouest de la rue Philippe de Lassalle, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m à l'Ouest de la rue Philippe de Lassalle	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4549	Rabuel Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Ivry</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	A partir du vendredi 7 avril 2017 jusqu'au dimanche 7 mai 2017
4550	La Crèche Alyse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans la cour de la crèche	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bouteille</b>	entre le n° 22 et la totalité de l'immeuble se situant au n° 26, sur 4 emplacements	Le mardi 23 mai 2017, de 7h à 15h
4551	La Fnac / N° 397	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation de barrières dans le cadre de dédicaces à la FNAC	l'installation de barrières sera autorisée	<b>Rue de la République</b>	entre les n° 85 et n° 83	Le mercredi 5 avril 2017, de 14h à 18h
						Le samedi 8 avril 2017, de 16h à 19h
4553	Sanit Aix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Jules Favre</b>	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 10	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au lundi 24 avril 2017
4554	Entreprises Sobeca - Petavit - Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite en alternance	<b>Rue Professeur Joseph Nicolas</b>	sens Sud/Nord, sur 30 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	A partir du jeudi 13 avril 2017 jusqu'au lundi 17 avril 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Commandant Caroline Aigle</b>	sens Sud/Nord, sur 30 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Professeur Joseph Nicolas</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	A partir du jeudi 13 avril 2017 jusqu'au lundi 17 avril 2017
				<b>Rue Commandant Caroline Aigle</b>		
4555	Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Domer</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 22	Le jeudi 13 avril 2017
4556	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de la Barre</b>	entre la place Bellecour et la rue des Marronniers	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au dimanche 30 avril 2017, de 22h à 6h
				<b>Rue Childebert</b>	entre le quai Jules Courmont et la rue de la République	
				<b>Rue de la République</b>	entre la rue Childebert et la rue de la Barre	
4557	Axians Fibre Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Imbert Colomès</b>	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 16	A partir du mardi 11 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 23h à 6h
					entre la rue Childebert et la place Bellecour	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4557	Axians Fibre Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pouteau</b>	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 11	A partir du mardi 11 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 23h à 6h
				<b>Rue Imbert Colomès</b>	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 16	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 7h30 à 17h30
4558	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom pour le compte de Free	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Jarente</b>	entre la rue Auguste Comte et la rue d'Auvergne	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 0h01 à 7h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Victor Hugo</b>	sur 10 m au droit du n° 31	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
4559	Direction de l'Eau de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Neuve</b>	entre la rue Président Edouard Herriot et la rue de la République	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017, de 8h à 11h
4560	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Guilloud</b>	sur 8 m au droit de la rue Paul Sisley	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 8h à 16h30
4561	Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Vaudrey</b>	sur 20 m au droit du n° 7	Le jeudi 13 avril 2017, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
4562	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Bon Pasteur</b>	sur 20 m sur le trottoir situé au droit des points lumineux d'éclairage public, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit des points lumineux d'éclairage public	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 10 m de part et d'autre des points lumineux d'éclairage public	
4563	Abi Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Juliette Récamier</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 45 à 47	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au mercredi 10 mai 2017
4564	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Barodet</b>		A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 8h à 17h
				<b>Rue Louis Thevenet</b>	entre la rue de Nuits et la rue du Chariot d'or	
				<b>Rue Louis Pize</b>		
				<b>Rue Pétrus Sarnardier</b>		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4564	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Louis Thevenet</b>	entre la rue de Nuits et la rue du Chariot d'or	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 8h à 17h
				<b>Rue Barodet</b>		
				<b>Rue Louis Pize</b>		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Pétrus Sam-bardier</b>		
4565	Kéolis pour le compte du Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt de bus provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place de Fourvière</b>	sur 20 m, au droit de la façade du n° 2	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au samedi 29 avril 2017
					voie Sud, côté Sud, sur 30 m au droit du n° 3	
				<b>Avenue du Doyenné</b>	au droit du n° 2	
4566	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard des Brotteaux</b>	partie comprise entre la rue Bossuet et le n° 26	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, (Ouest) partie comprise entre la rue Bossuet et le n° 26	
4567	Lorillard Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Pizay</b>	entre le n° 5 et la rue Président Edouard Herriot	Le lundi 10 avril 2017, de 7h30 à 17h30
					entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot, le demandeur devra être en capacité de déplacer son véhicule immédiatement	
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 10 m sur la chaussée située au droit du n° 5	
4568	La Direction de la Voirie de la Métropole de Lyon et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Boulevard des Belges</b>	couloir de bus Est entre le cours Vitton et la rue Tronchet	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
					dans les deux sens de la circulation entre la rue Sully et l'avenue de Verguin	
				<b>Avenue Verguin</b>	au carrefour avec le boulevard des Belges, un autre couloir bus à contre-sens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Avenue Verguin</b>	au carrefour avec le boulevard des Belges	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Boulevard des Belges</b>	couloir de bus Est entre le cours Vitton et la rue Tronchet	
					dans les deux sens de la circulation entre la rue Sully et l'avenue de Verguin	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4568	La Direction de la Voirie de la Métropole de Lyon et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de chaussée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Belges</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 69 et l'avenue de Verguin sur 30 m entre la rue Tronchet et le n° 85	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
4568	La Direction de la Voirie de la Métropole de Lyon et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de chaussée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Anatole France</b>	côté square (Ouest), sur 30 m au Nord du cours Vitton	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017
				<b>Rue Tronchet</b>	côté pair (Sud) entre le boulevard Anatole France et le boulevard des Belges	
				<b>Avenue Verguin</b>	côté terre plein central entre le boulevard des Belges et le n° 4	
4569	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Lacassagne</b>	sur 60 m, à l'Ouest de la rue Feuillat	A partir du mercredi 5 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, sur 60 m à l'Ouest de la rue Feuillat	
4570	Ferréol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place des Tapis</b>	sur 5 mètres, au droit de l'immeuble situé au n°6	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au mercredi 10 mai 2017
4571	Transmanutec Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 100 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Fournet</b>	trottoir Nord et Sud, entre le boulevard Jules Favre et la rue Lalande	Le lundi 10 avril 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le boulevard Jules Favre et la rue Lalande	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Jules Favre et la rue Lalande	Le lundi 10 avril 2017
4572	L'établissement Restaurant 133	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ney</b>	au droit du n° 66, sur une longueur de 7,60 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4573	L'établissement Pop Pot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tête d'Or</b>	au droit du n° 113, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4574	Le Nouveau Paysage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Austerlitz</b>	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n°9	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au dimanche 30 avril 2017
4575	L'établissement Les Carnets d'Edouard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Brotteaux</b>	au droit du n° 24, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4576	L'établissement Chez Poupette	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	au droit du n° 20, sur une longueur de 5,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4577	L'établissement l'Alhambra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	au droit du n° 73, sur une longueur de 8 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4578	L'établissement Le Bistrot d'Arno	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bugeaud</b>	au droit du n° 3, sur une longueur de 13,20 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4579	Aquarem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remise en état d'un poteau d'incendie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pierre Corneille</b>	sur 10 m au Sud de la rue Servient	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sainte Hélène</b>	côté Sud, sur 10 m à l'Ouest de la rue Victor Hugo (sur la place GIG - GIC)	A partir du lundi 10 avril 2017 jusqu'au jeudi 13 avril 2017
				<b>Rue des Tuileries</b>	côté Ouest, sur 10 m au Sud de la rue Saint Maximin	
				<b>Rue Pierre Corneille</b>	côté Est, sur 10 m au Sud de la rue Servient	
4580	L'établissement El Cafetero	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tronchet</b>	au droit du n° 53, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4581	Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance sur une antenne relais	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Lalande</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 9	Le lundi 10 avril 2017, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 9	Le lundi 10 avril 2017
4582	L'établissement Restaurant 133	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ney</b>	au droit du n° 66, sur une longueur de 7,60 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4583	L'établissement Aux Gogniols	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Nuits</b>	au droit du n° 8, sur une longueur de 7 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4584	L'établissement Hemingway's	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande rue des Feuillants</b>	au droit du n° 1, avant la zone de livraison, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4585	L'établissement Léannda	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Algérie</b>	au droit du n° 1, sur une longueur de 5,15 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
4586	Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne en accord avec l'autorisation de voirie n° 1422/17	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Pizay</b>	entre le rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	Le lundi 10 avril 2017, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée au droit du n°18	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4587	La Direction des Espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de mise en peinture et de nettoyage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Général Giraud</b>	sur la file de stationnement située le long du Jardin des Chartreux, partie comprise entre le n° 36 et la place Rouville	A partir du jeudi 6 avril 2017 jusqu'au samedi 29 avril 2017
<b>Registre de l'année 2017</b>						
L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture						
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.						

### Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Ennouri	Sarah	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2017	Mairie du 9	Recrutement remplaçant
Lagrange	Minouche	Adjoint administratif	Contractuel	14/1/2017	Mairie du 2	Recrutement remplaçant
Moissi	Rahida	Adjoint administratif	Contractuel	1/1/2017	Mairie du 9	Recrutement remplaçant
De luca	Ornella	Adjoint technique	Contractuel	16/2/2017	Direction Centrale de l'Immobilier	Recrutement remplaçant
Husson	Benoit	Adjoint administratif	Contractuel	1/2/2017	Direction de la gestion technique des bâtiments	Recrutement remplaçant
Beaufils	Léone	Adjoint administratif	Contractuel	28/2/2017	Mairie du 1	Recrutement remplaçant
El majtni	Nassera	Adjoint administratif	Contractuel	14/2/2017	Mairie du 9	Recrutement remplaçant
El majtni	Nassera	Adjoint administratif	Contractuel	19/2/2017	Mairie du 9	Recrutement remplaçant
Ennouri	Sarah	Adjoint administratif	Contractuel	16/2/2017	Mairie du 4	Recrutement remplaçant
Mendez	Sabrina	Adjoint administratif	Contractuel	23/2/2017	Mairie du 3	Recrutement remplaçant
Boutiah	Farida	Adjoint technique	Contractuel	1/03/2017	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Tupin	Céline	Adjoint technique	Contractuel	1/03/2017	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Abbas-chorfa	Yacine	Agent police municipale	Titulaire	1/1/2017	Police municipale	Intégration directe
Graidia	Abed-raouf	Brigadier	Titulaire	1/2/2017	Police municipale	Intégration directe

### Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Silvestri	Régine	Adjoint administratif de 2ème classe	Contractuel	1/2/2017	CCAS	Recrutement remplaçant
Rafai	Chaima	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/1/2017	CCAS	Recrutement remplaçant
Silvestri	Regine	Adjoint administratif 2ème classe	Contractuel	1/1/2017	CCAS	Recrutement remplaçant
Rafik	Lebna	Adjoint technique 2ème classe	Contractuel	1/12/2016	CCAS	Recrutement remplaçant
Touil	Faiza	Agent social	Contractuel	21/12/2016	CCAS	Recrutement remplaçant
Rafik	Lebna	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/1/2017	CCAS	Recrutement remplaçant
Rafai	Chaima	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/12/2016	CCAS	Recrutement remplaçant
Robert	Jessica	Auxiliaire de soin 1ère classe	Stagiaire	1/03/2016	CCAS	Arrêté rectificatif

# INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

## Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

## Déclarations Préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 20 au 25 mars 2017

DP 069 381 17 00570 déposée le 20 mars 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 montée Allouche Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 223 m<sup>2</sup> - Demandeur : Citya Barrioz 76 rue Louis Blanc 69006 Lyon - Mandataire : M. Gaucher Pierre-Yves

DP 069 382 17 00571 déposée le 20 mars 2017 - Projet : Remise en peinture d'une porte d'entrée - Terrain : 4 place Carnot Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 254 m<sup>2</sup> - Demandeur : Carnot Victor Hugo 2 square Violette 42000 Saint Etienne - Mandataire : M<sup>me</sup> Monteyrimard Jeanine

DP 069 384 17 00572 déposée le 20 mars 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 19 rue Pailleron Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 175 m<sup>2</sup> - Demandeur : Eurl Lapiere 8 rue Perrod 69004 Lyon - Mandataire : M. Lapiere Sébastien

DP 069 384 17 00574 déposée le 20 mars 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en 9 logements - Terrain : 10 avenue Cabias Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1687 m<sup>2</sup> - Demandeur : Key Invest 30 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Mandataire : M. Elbaze Kevin

DP 069 383 17 00575 déposée le 20 mars 2017 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 43 rue Paul Bert Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 268 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bet Savle 73 rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 385 17 00576 déposée le 20 mars 2017 - Projet : Coupe et abattage de 2 arbres - Terrain : Parc de la garde Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 343 m<sup>2</sup> - Demandeur : Dalkia 2 -4 avenue des Canuts 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M<sup>me</sup> Di Marco Chantal

DP 069 383 17 00577 déposée le 20 mars 2017 - Projet : Aménagement d'un local commercial - Terrain : 92 rue Baraban Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1459 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cap Sud Allée de Vaugrenier 83490 Le Muy - Mandataire : M. Musmann Michael

DP 069 382 17 00578 déposée le 20 mars 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 rue Emile Zola Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 555 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Alvaro Sophie 13 rue du Stade 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

DP 069 386 17 00579 déposée le 20 mars 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 105 rue Tronchet Lyon 6<sup>e</sup> Superficie du terrain : 159 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mv Toiture 4 rue du Lavoir 69690 Brussieu - Mandataire : M. Violay Mathieu

DP 069 381 17 00580 déposée le 20 mars 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 14 rue des Pierres Plantées Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 77 m<sup>2</sup> - Demandeur : Gestion et Patrimoine Lescuyer 122 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Poilvet Sandrine

DP 069 385 17 00581 déposée le 21 mars 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12bis montée du chemin Neuf Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 900 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Six Emmanuel Louis 12 bis montée du Chemin Neuf 69005 Lyon

DP 069 384 17 00582 déposée le 21 mars 2017 - Projet : Modification de façade et création de - Surface de plancher - Surface créée : 20 m<sup>2</sup> - Terrain : 37 rue Henri Chevalier Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 898 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Barthelemy Christophe 37 Rue Henri Chevalier 69004 Lyon

DP 069 383 17 00583 déposée le 21 mars 2017 - Projet : Modification de façade et construction d'une véranda - Surface créée : 31 m<sup>2</sup> - Terrain : 21 impasse Victor Hugo Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 245 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Henry Eric Pierre 21 impasse Victor Hugo 69003 Lyon

DP 069 385 17 00584 déposée le 21 mars 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 45 rue des Farges Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 168 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Payot François 45 rue des Farges 69005 Lyon

DP 069 385 17 00585 déposée le 21 mars 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 9 rue de la Favorite Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 177 m<sup>2</sup> - Demandeur : SAS Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe - RN 6 69574 Dardilly Cedex - Mandataire : M. Le Ny Alain

DP 069 387 17 00586 déposée le 21 mars 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 60 cours Gambetta Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 356 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Moret 28 rue de la République 69150 Décines-Charpieu - Mandataire : M. Amoudjayan Lionel

DP 069 382 17 00587 déposée le 21 mars 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Sala Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 917 m<sup>2</sup> - Demandeur : Foncia Jacobins 2 rue Sala 69002 Lyon - Mandataire : M<sup>me</sup> Buisson Mélanie

DP 069 383 17 00588 déposée le 22 mars 2017 - Projet : Installation de clôtures - Terrain : 39 boulevard Vivier Merle Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 7174 m<sup>2</sup> - Demandeur : SPL Lyon Part-Dieu 192 rue Garibaldi 69003 Lyon - Mandataire : M. Boyron Ludovic

DP 069 381 17 00589 déposée le 22 mars 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 25 Rue du Bon Pasteur Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 280 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Journy François 25 rue du Bon Pasteur 69001 Lyon

DP 069 389 17 00590 déposée le 22 mars 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 29 rue Emile Duport Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1422 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Dorion Yves 29 rue Emile Duport 69009 Lyon

DP 069 388 17 00591 déposée le 22 mars 2017 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 13 rue Général André Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 340 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Millien Béangère 13 rue Général André 69008 Lyon

DP 069 384 17 00592 déposée le 22 mars 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 113 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 222 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : M<sup>me</sup> Roche-Garin Michèle

DP 069 387 17 00593 déposée le 22 mars 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4-16 rue Lamothe Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 14706 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : M<sup>me</sup> Roche-Garin Michèle

DP 069 384 17 00595 déposée le 22 mars 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 9 rue Dumont Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 308 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Prade Bertrand

DP 069 389 17 00596 déposée le 22 mars 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 112b-114 rue de Saint-Cyr Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2097 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Prade Bertrand

DP 069 383 17 00597 déposée le 22 mars 2017 - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 20 rue Piperoux Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 1046 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Juenet Christian 20 rue Piperoux 69003 Lyon

DP 069 383 17 00598 déposée le 22 mars 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue des Cerisiers Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 157 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Soliva Lionel 3 rue des Cerisiers 69003 Lyon

DP 069 383 17 00599 déposée le 23 mars 2017 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 70 rue Claude Farrère Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 449 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Quidet Damien 35 allée des 3 Chatons 69210 Eveux

DP 069 387 17 00600 déposée le 23 mars 2017 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 85 route de Vienne Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 257 m<sup>2</sup> - Demandeur : Snc Avp 6 montée Victor Hugo 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Bouit Philippe

DP 069 387 17 00601 déposée le 23 mars 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 rue Passet Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 385 m<sup>2</sup> - Demandeur : Picq Sarl 8 rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Picq Christophe



DP 069 381 17 00602 déposée le 23 mars 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Flandrin Lyon 1<sup>er</sup> Superficie du terrain : 269 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Saint Louis 264 rue Garibaldi 69488 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Laurent Antoine

DP 069 385 17 00603 déposée le 23 mars 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 montée Saint-Barthélémy Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 339 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sdc du 2 montée Saint Barthelemy 62 rue Bonnel 69003 Lyon - Mandataire : Régie Pedrini

DP 069 389 17 00604 déposée le 23 mars 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 16 Grande rue de Saint-Rambert Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 121 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Lesigne Laure 16 Grande rue de Saint-Rambert 69009 Lyon

DP 069 383 17 00605 déposée le 23 mars 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 49 rue de Bonnel Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 4311 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lmh Service Moyens Généraux 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Dessaux Michel

DP 069 382 17 00606 déposée le 23 mars 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 31 rue de Brest Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 212 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ikks Retail 94 rue Chotelaie 49450 Saintt Macaire en Mauges - Mandataire : M. Cauche Pierre André

DP 069 382 17 00607 déposée le 23 mars 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 rue Jean Fabre Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 608 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon 1 place de la Comédie 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 388 17 00608 déposée le 23 mars 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 274 avenue Berthelot Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 666 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Boumeziren Arnaud 517 chemin de Croze 07400 Rochemaure

DP 069 387 17 00609 déposée le 23 mars 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 160 avenue Berthelot Lyon 7<sup>e</sup> Superficie du terrain : 126 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Dumont Anthony 22 place Général Leclerc 42300 Roanne

Dp 069 389 17 00610 Déposée Le 23 Mars 2017 - Projet : Coupe et Abattage d'un arbre - Terrain : 25 rue de Montribloud Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du Terrain : 27618 m<sup>2</sup> - Demandeur : SDC Les Hautefeuilles 1 Place Bénédicte Teissier 69005 Lyon

DP 069 388 17 00611 déposée le 23 mars 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en crèche - Terrain : 29 rue Paul Caze-neuve Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 641 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Des Girafes 38 rue Jeanne Hachette 69003 Lyon - Mandataire : M. Pissot Didier

DP 069 385 17 00612 déposée le 24 mars 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 24 rue de la Quarantaine Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 141 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci MLR Lugdunium 20 rue de la Combe 38460 Leyrieu - Mandataire : M. Debarut Thierry

DP 069 389 17 00613 déposée le 24 mars 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 11 rue des Bains Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 98 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 383 17 00614 déposée le 24 mars 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5-7 boulevard Pinel Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 690 m<sup>2</sup> - Demandeur : Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'or Cedex - Mandataire : M. Fraisse Julien

DP 069 382 17 00615 déposée le 24 mars 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 23 rue Childebert Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 884 m<sup>2</sup> - Demandeur : RPG SAS 60 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg la Reine - Mandataire : M. Madelpuech Pierre

DP 069 389 17 00616 déposée le 24 mars 2017 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 23 rue Frère Benoit Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 592 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Rinuccini Marc 23 rue Frère Benoit 69009 Lyon

DP 069 385 17 00617 déposée le 24 mars 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 88 quai Pierre Scize Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 274 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Hieret Julie 88 quai Pierre Scize 69005 Lyon

DP 069 382 17 00618 déposée le 24 mars 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 24 rue du Plat Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 686 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Denaut Laurence 170 chemin des Chappas 69430 Lantignié

DP 069 384 17 00619 déposée le 22 mars 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Célu Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 476 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Darnis Alice 8 rue Célu 69004 Lyon

---

### **Permis de Construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 20 au 25 mars 2017**

---

PC 069 383 11 00300 T03 déposé le 22 mars 2017 Transfert - Projet : Construction d'un établissement scolaire - Surface créée : 3195 m<sup>2</sup> - Terrain : 20- 24 rue Feuillat Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2622 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Charles de Foucauld 4 rue Bara 69003 Lyon - Mandataire : M. Cretin Yves - Auteur : Atelier Bernard Paris & Associés 12 rue Albert Thomas 38200 Vienne

PC 069 385 14 00044 M02 déposé le 21 mars 2017 Modificatif - Projet : Changement de destination de bureaux en 11 logements et paiement de la taxe pour non réalisation de 11 aires de stationnement - Surface créée : 3 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 rue de la Quarantaine Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 333 m<sup>2</sup> - Demandeur : Snc Quarantaine Fulchiron et Sci Max 18 Quai Général Sarrail 69006 Lyon - Mandataire : M. Barbier Yves - Auteur : M. Nussle Jérôme 5 rue Jussieu 69002 Lyon

PC 069 388 15 00028 M01 déposé le 21 mars 2017 Modificatif - Projet : Démolition et reconstruction d'un bâtiment d'accueil pour personnes handicapées - Surface créée : 570 m<sup>2</sup> - Terrain : 104 rue Laënnec Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 29494 m<sup>2</sup> - Demandeur : Fondation Richard 104 rue Laënnec 69371 Lyon Cedex 08 - Mandataire : M. De Mallaussene Renaud - Auteur : M. Genevois Etienne Louis 55 rue Rabelais 69003 Lyon

PC 069 383 15 00254 M01 déposé le 21 mars 2017 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 230 m<sup>2</sup> - Terrain : 15 rue de la Caille Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 350 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bachian Jean-Baptiste 16 rue François Villon 69003 Lyon - Auteur : M. Roussat Olivier 689 route de Vidalon 07430 Davezieux

PC 069 382 16 00278 T01 déposé le 21 mars 2017 Transfert - Projet : Changement de destination de bureaux en logements avec modification de façade - Surface créée : 517 m<sup>2</sup> - Terrain : 12 rue Dugas Montbel Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 7434 m<sup>2</sup> - Demandeur : Im Invest 400 route de Rivoire 69530 Orliénas - Mandataire : M. Magner Serge - Auteur : M. Dumoulin Henri 26 rue du 4 Août 69100 Villeurbanne

PC 069 388 16 00411 M01 déposé le 23 mars 2017 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier avec modification de toiture et façade - Surface créée : 114 m<sup>2</sup> - Terrain : 15 bis rue Claude Violet Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 139 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Faucher Michel 6 rue Audibert Lavrotte 69008 Lyon

PC 069 383 17 00078 déposé le 20 mars 2017 - Projet : Réaménagement intérieur d'un local commercial et modification de façade - Terrain : 161 avenue Félix Faure Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 406 m<sup>2</sup> - Demandeur : Caisse d'Epargne Rhône-Alpes 116 cours Lafayette 69003 Lyon - Mandataire : M. Effantin Eric - Auteur : Mme Racanière Valérie 2 montée Saint-Barthélemy 69005 Lyon

PC 069 388 17 00079 déposé le 20 mars 2017 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 48 m<sup>2</sup> - Terrain : 14 rue Longefier Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 497 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Maron Lyliane 14 rue Longefier 69008 Lyon - Auteur : Cabinet Patrick Maron 1527 route de Lyon 38540 Valencin

PC 069 384 17 00081 déposé le 22 mars 2017 - Projet : Extension d'un logement par l'aménagement d'un garage en surface habitable - Surface créée : 62 m<sup>2</sup> - Terrain : 51 rue Deleuvre Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 2986 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Dufal Pierre 51 rue Deleuvre 69004 Lyon - Auteur : Myard-Raoult Architectes 4 rue Victor Lagrange 69007 Lyon

PC 069 389 17 00082 déposé le 22 mars 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 3 quai Chauveau Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 24598 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cnsmld de Lyon 3 quai Chauveau 69009 Lyon - Mandataire : M. Moutier Géry - Auteur : Ocube 88 route de Strasbourg 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 383 17 00083 déposé le 22 mars 2017 - Projet : Surélévation d'un immeuble de logements - Surface créée : 235 m<sup>2</sup> - Terrain : 7 rue Mortier Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 311 m<sup>2</sup> - Demandeur : SNC du 137 17 chemin du Pinet à la Molière 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Lambert Alison Pierre-Antoine - Auteur : Ocube 88 route de Strasbourg 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 384 17 00084 déposé le 23 mars 2017 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 24 m<sup>2</sup> - Terrain : 17 rue Valentin Couturier Lyon 4<sup>e</sup> Superficie du terrain : 323 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bodard Sébastien 17 rue Valentin Couturier 69004 Lyon

PC 069 389 17 00085 déposé le 23 mars 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en salle de sports avec modification de façade - Terrain : 65-73 rue du Bourbonnais Lyon 9<sup>e</sup> Superficie du terrain : 11499 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Liégeois Frédéric 62 rue du Coteau 01700 Beynost

PC 069 382 17 00086 déposé le 24 mars 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 place Bellecour Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 761 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Agence Centrale 2 rue Guynemer 69002 Lyon - Mandataire : M. De Monteclos Joseph - Auteur : Axe Architecture 116 rue Hénon 69004 Lyon

PC 069 385 17 00087 déposé le 24 mars 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34 rue Saint-Jean Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 432 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Souleau Sophie 34 rue Saint-Jean 69005 Lyon

PC 069 385 17 00088 déposé le 24 mars 2017 - Projet : Démolition de 2 cabanons et construction d'un abri de jardin - Surface créée : 34 m<sup>2</sup> - Terrain : 32 rue Chazay Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 615 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Marcorelles Clément 32 rue Chazay 69005 Lyon - Auteur : M. Bugaut Laurent 13 allée des Troènes 69005 Lyon

---

### **Permis de Démolir déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 20 au 25 mars 2017**

---

PD 069 385 17 00015 déposé le 24 mars 2017 - Projet : Démolition d'un bâtiment de logements - Terrain : place du 158<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 6450 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sahlmas 171 avenue Thiers 69006 Lyon - Mandataire : M. Rapatel Fabien

---

### **Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 20 au 25 mars 2017**

---

US 069 382 17 00051 déposé le 20 mars 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 72,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue de la Charité Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 513 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Ainay 47 chemin de Vassieux 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M<sup>me</sup> Pellissier Elisabeth - Auteur : Foncia Jacobins 140 rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06

US 069 383 17 00052 déposé le 22 mars 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 27,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 245 rue Paul Bert Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 784 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Soulier Renaud 12 chemin de la Salette 69440 Mornant - Auteur : Quadral Immobilier 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon

US 069 383 17 00053 déposé le 22 mars 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation en duplex de 27,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée. - Terrain : 245 rue Paul Bert Lyon 3<sup>e</sup> Superficie du terrain : 784 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Soulier Renaud 12 chemin de la Salette 69440 Mornant - Auteur : Quadral Immobilier 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon

US 069 388 17 00054 déposé le 23 mars 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 133,00 m<sup>2</sup> en micro-crèche - Terrain : 29 rue Paul Cazeneuve Lyon 8<sup>e</sup> Superficie du terrain : 641 m<sup>2</sup> - Demandeur : SAS La Crèche des Girafons 29 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Pissot Didier - Auteur : Brussiaud de Villard 310 avenue Berthelot 69355 Lyon Cedex 08

US 069 385 17 00055 déposé le 24 mars 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 29,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 24 rue de la Quarantaine Lyon 5<sup>e</sup> Superficie du terrain : 141 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sci Mlr Lugdunium 20 rue de la Combe 38460 Leyrieu - Mandataire : M. Debarnot Thierry

US 069 382 17 00056 déposé le 24 mars 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 68,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 24 rue du Plat Lyon 2<sup>e</sup> Superficie du terrain : 686 m<sup>2</sup> - Demandeur : M<sup>me</sup> Denavit Laurence 170 chemin des Chappes 69430 Lantignié - Auteur : Régie Franchet 2 place Bellecour 69002 Lyon

---

### **Déclarations Préalables délivrées pendant la période du 20 au 25 mars 2017**

---

DP 069 385 16 02353 Décision du 21 mars 2017 à M. Bailly Fabien 8 rue de la Garenne 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue de la Garenne Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 387 16 02406 Décision du 23 mars 2017 à M<sup>me</sup> Binet Agnès 10 rue Jeanne d'Arc 07700 Bourg Saint-Andéol - Projet : Modification de toiture - Terrain : 20 rue Creuzet Lyon 7<sup>e</sup>

DP 069 385 16 02462 Décision du 21 mars 2017 à M. Demanche Laurent 105 route des Sources 69640 Denicé - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Surface créée : 21 m<sup>2</sup> - Terrain : 34 montée Saint-Barthélémy Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 386 16 02504 Décision du 24 mars 2017 à L'Avenue - Développement Immobilier 53 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 70b rue Bossuet Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 385 16 02565 Décision du 21 mars 2017 à Certa Toiture 252 Rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-sur-Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 rue des Macchabées Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 386 17 00015 Décision du 24 mars 2017 à Ville de Lyon place Louis Pradel 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 1 place Puvis de Chavannes Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 389 17 00045 Décision du 24 mars 2017 à M. Gonnon Hubert 65 b montée de l'Observance 69009 Lyon - Projet : Extension d'un logement - Surface créée : 30 m<sup>2</sup> - Terrain : 65b montée de l'Observance Lyon 9<sup>e</sup>

DP 069 385 17 00098 Décision du 21 mars 2017 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Coupe et abattage de 5 arbres - Terrain : 1 place des Minimes Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 386 17 00107 Décision du 24 mars 2017 à Little Italy II 49 chemin du Plan du Loup 69110 Sainte-Foy-les-Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 139 rue Bugeaud Lyon 6<sup>e</sup>

DP 069 381 17 00127 Décision du 21 mars 2017 à Régie Mouton 5 rue du Commandant Dubois 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 22 rue Bouteille Lyon 1<sup>er</sup>

DP 069 383 17 00132 Décision du 21 mars 2017 à Méric 80 avenue du 8 mai 1945 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 31 quai Victor Augagneur Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 383 17 00133 Décision du 21 mars 2017 à Méric Sarl 80 avenue du 8 mai 1945 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 1 place Antonin Jutard Lyon 3<sup>e</sup>

DP 069 384 17 00136 Décision du 23 mars 2017 à SAS Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 cours d'Herbouville Lyon 4<sup>e</sup>

DP 069 385 17 00168 Décision du 21 mars 2017 à Chesneau Laurent 88 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en meublé - Terrain : 87 rue de Trion Lyon 5<sup>e</sup>

DP 069 382 17 00172 Décision du 21 mars 2017 à Régie Vincent Targe 50 rue de Marseille 69007 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 Rue d'Amboise Lyon 2<sup>e</sup>

- DP 069 383 17 00178 Décision du 21 mars 2017 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 231 rue de Créqui Lyon 3<sup>e</sup>
- DP 069 386 17 00188 Décision du 23 mars 2017 à Fonds De Dotation Devenir 31 rue Fénelon 69006 Lyon - Projet : Installation d'une œuvre d'art - Terrain : 1 place du Général Leclerc - Zoo du Parc de la Tête d'Or Lyon 6<sup>e</sup>
- DP 069 381 17 00206 Décision du 23 mars 2017 à Bsr Associés 14 rue Constantine 69001 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 14 rue Constantine Lyon 1<sup>er</sup>
- DP 069 386 17 00213 Décision du 23 mars 2017 à Sahlmas 171 avenue Thiers 69006 Lyon - Projet : Réhabilitation d'un EHPAD - Terrain : 171 avenue Thiers Lyon 6<sup>e</sup>
- DP 069 381 17 00218 Décision du 23 mars 2017 à Régis Saint-Louis 264 rue Garibaldi 69488 Lyon Cedex 03 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Flandrin Lyon 1<sup>er</sup>
- DP 069 381 17 00216 Décision du 23 mars 2017 à M. Ménage Laurent 2 rue Pierre Blanc 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Pierre Blanc Lyon 1<sup>er</sup>
- DP 069 381 17 00218 Décision du 23 mars 2017 à Office Mate 14 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 21 rue Royale Lyon 1<sup>er</sup>
- DP 069 385 17 00224 Décision du 23 mars 2017 à Ville de Lyon 1 place de la Comédie 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 place du Petit Collège Lyon 5<sup>e</sup>
- DP 069 385 17 00230 Décision du 21 mars 2017 à M<sup>me</sup> Vignaud Emmanuelle 2 montée du Gourguillon 69005 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 11 rue des Trois Maries Lyon 5<sup>e</sup>
- DP 069 389 17 00231 Décision du 21 mars 2017 à M<sup>me</sup> Lavorel Johanna 39 rue Benoist Mary 69005 Lyon - Projet : Création de surface de plancher par l'aménagement d'un garage et modifications de façades - Surface créée : 10 m<sup>2</sup> - Terrain : 14 rue des Cavatines Lyon 9<sup>e</sup>
- DP 069 385 17 00236 Décision du 23 mars 2017 à Sci Louis Elodie 8 allée de la Santé 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 8 allée de la Santé Lyon 5<sup>e</sup>
- DP 069 382 17 00248 Décision du 23 mars 2017 à M<sup>me</sup> Bardisa Marie 18 rue Godefroy 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 68 cours Charlemagne Lyon 2<sup>e</sup>
- DP 069 387 17 00275 Décision du 21 mars 2017 à Sept 17 rue Cuzin 69511 Vaulx en Velin Cedex - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 34 rue Debourg Lyon 7<sup>e</sup>
- DP 069 382 17 00281 Décision du 23 mars 2017 à Plenitude 63 Avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 quai Jean Moulin Lyon 2<sup>e</sup>
- DP 069 382 17 00303 Décision du 23 mars 2017 à La Fabullerie 15 rue de Condé 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue de Condé Lyon 2<sup>e</sup>
- DP 069 389 17 00315 Décision du 21 mars 2017 à Bayer 14 impasse Pierre Baizet 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 impasse Pierre Baizet Lyon 9<sup>e</sup>
- DP 069 382 17 00317 Décision du 23 mars 2017 à Ville de Lyon 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de façade - Terrain : 100 cours Charlemagne Lyon 2<sup>e</sup>
- DP 069 381 17 00336 Décision du 23 mars 2017 à Rio 29 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 16 rue des Capucins Lyon 1<sup>er</sup>
- DP 069 382 17 00348 Décision du 23 mars 2017 à M. Bernard Cédric 99 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 99 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2<sup>e</sup>
- DP 069 387 17 00349 Décision du 21 mars 2017 à K-Box Club 2 cours de la République 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 place Raspail Lyon 7<sup>e</sup>
- DP 069 387 17 00354 Décision du 21 mars 2017 à Soriev 10 rue Emile Zola 69190 Saint-Fons - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 53 rue de Marseille Lyon 7<sup>e</sup>
- DP 069 387 17 00361 Décision du 21 mars 2017 à Entreprise Thabuis 7 rue de la Convention 69600 Oullins - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 118 avenue Berthelot Lyon 7<sup>e</sup>
- DP 069 383 17 00363 Décision du 21 mars 2017 à Numérobis Rénovation 33 avenue Marc Sangnier 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 56 rue de l'Abondance Lyon 3<sup>e</sup>
- DP 069 382 17 00365 Décision du 23 mars 2017 à Ville de Lyon 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 rue de la Charité Lyon 2<sup>e</sup>
- DP 069 387 17 00412 Décision du 21 mars 2017 à Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Projet : Installation d'une clôture et d'un portail - Terrain : 21 rue Georges Guy Lyon 7<sup>e</sup>
- DP 069 387 17 00414 Décision du 21 mars 2017 à Sci Vingt 20 rue de Toulon 69007 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 20 rue de Toulon Lyon 7<sup>e</sup>
- DP 069 386 17 00426 Décision du 23 mars 2017 à M. Georget Sébastien 121 rue Vauban 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 121 rue Vauban Lyon 6<sup>e</sup>
- DP 069 383 17 00430 Décision du 21 mars 2017 à M. Tei Faresse 18 avenue du Château 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 avenue du Château Lyon 3<sup>e</sup>
- DP 069 382 17 00445 Décision du 23 mars 2017 à Bierelab 32 cours Charlemagne 69002 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 32 cours Charlemagne Lyon 2<sup>e</sup>
- DP 069 386 17 00446 Décision du 24 mars 2017 à M. Villain François 19 rue Juliette Récamier 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 19 rue Juliette Récamier Lyon 6<sup>e</sup>

---

### Permis de Construire délivrés pendant la période du 20 au 25 mars 2017

---

- PC 069 388 10 00333 M03 - Arrêté du 23 mars 2017 Modificatif à Sci Desithe Lumière 44 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon - Projet : Modification de toiture et création de 6m<sup>2</sup> de - Surface plancher - Surface créée : 6 m<sup>2</sup> - Terrain : 9 avenue des Frères Lumière Lyon 8<sup>e</sup>
- PC 069 388 12 00394 M03 - Arrêté du 23 mars 2017 Modificatif à M<sup>me</sup> Moulin Coralie 3 bis rue des Lilas 69008 Lyon - Projet : Extension et réhabilitation d'une maison individuelle - Terrain : 3 bis rue des Lilas Lyon 8<sup>e</sup>
- PC 069 389 13 00152 M04 - Arrêté du 24 mars 2017 Modificatif à Les Jardins de L'Île Barbe 25 Rue Proudhon 25000 Besançon - Projet : Démolition de 2 Immeubles. Construction de 7 immeubles de 146 logements et création de 184 aires de stationnement - Surface créée : 8943 m<sup>2</sup> - Terrain : rue des Docteurs Cordier, rue Simondan et Termier Lyon 9<sup>e</sup>
- PC 069 387 13 00221 M01 - Arrêté du 23 mars 2017 Modificatif à Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction d'une bibliothèque, de 51 logements et création de 57 aires de stationnement - Surface créée : 4457 m<sup>2</sup> - Terrain : 233-235 rue Marcel Mérieux Lyon 7<sup>e</sup>
- PC 069 388 15 00019 T01 - Arrêté du 23 mars 2017 Transfert à Scvv Preference 8eme 131 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne - Projet : Démolition de bâtiments, construction de deux immeubles de 66 logements, d'un localcommercial et création de 80 aires de stationnement - Surface créée : 3733 m<sup>2</sup> - Terrain : 240 - 242 route de Vienne Lyon 8<sup>e</sup>

PC 069 382 15 00054 M02 - Arrêté du 23 mars 2017 Modificatif à Le 29 Lyon Bellecour 2 bis chemin du Coulouvrier 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Projet : Changement de destination d'un établissement scolaire en logements et locaux d'activités avec ravalement de façade et changement de menuiseries - Surface créée : 2688 m<sup>2</sup> - Terrain : 29 rue du Plat Lyon 2<sup>e</sup>

PC 069 386 15 00343 M01 - Arrêté du 23 mars 2017 Modificatif à Association Scolaire Deborde 72 rue Ney 69006 Lyon - Projet : Mise aux normes accessibilité, réhabilitation d'un bâtiment scolaire et modification de toiture. - Surface créée : 225 m<sup>2</sup> - Terrain : 72 rue Ney Lyon 6<sup>e</sup>

PC 069 388 16 00145 M02 - Arrêté du 23 mars 2017 Modificatif à Confiance Promotion 44 cours Gambetta 69007 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 32 logements et un commerce et 38 aires de stationnement - Terrain : 211-213 route de Vienne Lyon 8<sup>e</sup>

PC 069 386 16 00370 - Arrêté du 23 mars 2017 à Foch Investissement 39 rue Thomassin 69002 Lyon - Projet : Surélévation d'un immeuble de logements - Surface créée : 138 m<sup>2</sup> - Terrain : 112 rue de Sèze Lyon 6<sup>e</sup>

PC 069 384 16 00381 - Arrêté du 23 mars 2017 à M. Quinat Martin 5 rue Bodin 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en 2 logements avec modification de façade - Surface créée : 134 m<sup>2</sup> - Terrain : 42 rue Jacquard Lyon 4<sup>e</sup>

PC 069 386 16 00390 - Arrêté du 23 mars 2017 à Immobilière Rhône-Alpes SA D'hlm 9 rue Anna Marly 69307 Lyon Cedex 07 - Projet : Extension et modification de façades d'un immeuble de logements - Surface créée : 603 m<sup>2</sup> - Terrain : 137 rue Cuvier Lyon 6<sup>e</sup>

PC 069 389 16 00392 - Arrêté du 23 mars 2017 à La Favorite 62 rue de la Favorite 69005 Lyon - Projet : Extension d'une école avec mise aux normes accessibilité et sécurité et création d'une aire de stationnement - Surface créée : 132 m<sup>2</sup> - Terrain : 22 rue Laporte Lyon 9<sup>e</sup>

PC 069 382 16 00399 - Arrêté du 23 mars 2017 à Régie Mouton 3 -5 rue Commandant Dubois 69003 Lyon - Projet : Réaménagement intérieur d'un immeuble - Terrain : 46 rue de la Charité Lyon 2<sup>e</sup>

PC 069 389 16 00401 - Arrêté du 23 mars 2017 à Bayer 14 impasse Pierre Baizet 69009 Lyon - Projet : Extension d'un local industriel et création d'une aire de stationnement - Surface créée : 220 m<sup>2</sup> - Terrain : 14 impasse Pierre Baizet Lyon 9<sup>e</sup>

PC 069 388 16 00430 - Arrêté du 23 mars 2017 à Sci L'Athénée 44 cours Gambetta 69007 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment de 27 logements avec création de 31 aires de stationnement - Surface créée : 1469 m<sup>2</sup> - Terrain : 116-118 rue Montagny Lyon 8<sup>e</sup>

PC 069 385 16 00433 - Arrêté du 23 mars 2017 à M. Djefal Samir 21 t avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 238 m<sup>2</sup> - Terrain : 61 rue de la Garenne Lyon 5<sup>e</sup>

---

### Changements d'Usage délivrés pendant la période du 20 au 25 mars 2017

---

US 699 381 17 00031 - Arrêté du 20 mars 2017 à Société Office Mate 14 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 103,90 m<sup>2</sup> en bureaux - Terrain : 21 rue Royale Lyon 1<sup>er</sup>

US 069 385 17 00032 - Arrêté du 20 mars 2017 à M. Grégoire Alain 95 impasse de l'Orée des Monts d'Or 69250 Curis-au-Mont d'Or - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 68,28 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Tramassac Lyon 5<sup>e</sup>

US 069 387 17 00033 - Arrêté du 20 mars 2017 à M<sup>me</sup> Vehi Caussanel Marie 32 bis rue Lieutenant-Colonel Girard 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 78,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue Lieutenant-Colonel Girard Lyon 7<sup>e</sup>

US 069 383 17 00035 - Arrêté du 20 mars 2017 à M<sup>me</sup> Allirand Sandrine 28 rue Etienne Richerand 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 52,34 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 28 rue Etienne Richerand Lyon 3<sup>e</sup>

US 069 382 17 00037 - Arrêté du 20 mars 2017 à M. Raimondo Franck 14 rue Victor Hugo 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42,00 m<sup>2</sup> en cabinet médical - Terrain : 42 rue Vaubecour Lyon 2<sup>e</sup>

US 069 387 17 00038 - Arrêté du 20 mars 2017 à M<sup>me</sup> Chondromatidou Agni 10 place Raspail 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 54,00 m<sup>2</sup> en cabinet médical - Terrain : 10 place Raspail Lyon 7<sup>e</sup>

US 069 381 17 00039 - Arrêté du 20 mars 2017 à M. Stojanovic Olivier 32 route Nationale 69330 Jonage - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue Sainte Catherine Lyon 1<sup>er</sup>

US 069 382 17 00040 - Arrêté du 20 mars 2017 à M. Garnier Sébastien 14 boulevard de Narcel 69110 Sainte-Foy-les-Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 48,23 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Boissac Lyon 2<sup>e</sup>

US 069 387 17 00042 - Arrêté du 20 mars 2017 à M. Achor Rudy 36 rue Paul Verlaine 69100 Villeurbanne - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 34,16 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue Camille Roy Lyon 7<sup>e</sup>